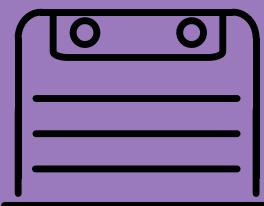




envinet



2024

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est établi conformément à la loi N° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté le 18 juin 2025 en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 7 juillet 2025 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque Commune et sur le site internet de la CASA.

1 Présentation générale

- 4 La CASA en bref
- 6 La synthèse 2024
- 8 Organisation de la gestion de la compétence déchets
- 9 Faits marquants 2024
- 10 La Direction Envinet
- 11 Moyens humains
- 12 Accidentologie
- 13 Moyens matériels
- 14 Organisation de la collecte en porte à porte
- 15 Organisation de collecte en points d'apports volontaires
- 16 ZOOM dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés
- 17 ZOOM dispositifs de réhausse sur dispositifs de collecte enterrés
- 18 ZOOM pose et remplacement d'ascenseurs à bacs
- 19 Certification ISO 9001 : Management par la Qualité
- 20 ZOOM sur la relation usagers

2 Cadre réglementaire

- 26 Rappel des différents objectifs réglementaires nationaux
- 27 Les évolutions réglementaires
- 28 Obligations réglementaires de réduction et valorisation
- 29 Situation de la CASA et projection
- 30 Evolution du ratio de production de déchets en kg/hab. sur le territoire de la casa sur la période 2010 - 2024
- 31 Évolution des tonnages depuis 2010

3 Indicateurs techniques

- 34 Répartition des flux collectés en 2024
- 35 Évolution du gisement des déchets ménagers et assimilés 2023-2024
- 36 ZOOM sur la répartition des flux collectés en 2024
- 37 ZOOM détail de la composition de la poubelle issue des caractérisations en 2022
- 38 Comparatif des gisements
- 39 Collecte des ordures ménagères résiduelles
- 40 Collecte du biflux - emballages ménagers et journaux magazines
- 41 ZOOM analyses et impacts de la qualité des collectes des emballages ménagers et journaux magazines
- 44 Collecte du verre
- 45 Zoom sur l'expérimentation de la collecte de cartons des commerçants du centre-ville d'Antibes
- 47 Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie
- 48 Zoom expérimentation collecte des végétaux en porte à porte - secteur littoral
- 49 ZOOM sur la gestion des biodéchets
- 52 Collecte des encombrants et dépôts sauvages
- 54 ZOOM collecte en porte à porte des encombrants et dépôts sauvages
- 55 ZOOM procédure de gestion des encombrants et dépôts sauvages
- 56 Collecte des textiles, linges et chaussures
- 57 Collecte en déchetteries
- 59 Collecte des déchets occasionnels en déchetterie (hors déchets dangereux)
- 60 Collecte des déchets dangereux en déchetterie
- 61 Traitement, valorisation des déchets

4 Indicateurs financiers

- 64 Budget
- 67 La TEOM de la CASA
- 68 Comparaison détaillée des coûts aidés en €HT/tonne/an pour certains flux, issus de la matrice des coûts 2023
- 69 Comparaison détaillée des coûts aidés issus de la matrice des coûts 2023 en €HT/habitant/an pour les OMr
- 70 Comparaison détaillée des coûts aidés issus de la matrice des coûts 2023 en €HT/habitant/an pour le biflux
- 71 Comparaison détaillée des coûts aidés issus de la matrice des coûts 2023 en €HT/habitant/an pour le verre

5 Perspectives

- 73 Perspectives 2025

6 Glossaire et références

- 75 Glossaire

1

Présentation générale



**24 communes** | **483 km²****180 764 habitants**

Source INSEE : recensement population légale 2021 utilisée pour la matrice des coûts 2024 (exigence ADEME)

128 000 logements

70 % Habitat collectif

30 % Habitat individuel

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), créée le 01 janvier 2002, offre un territoire riche et diversifié, caractérisé par trois zones distinctes :

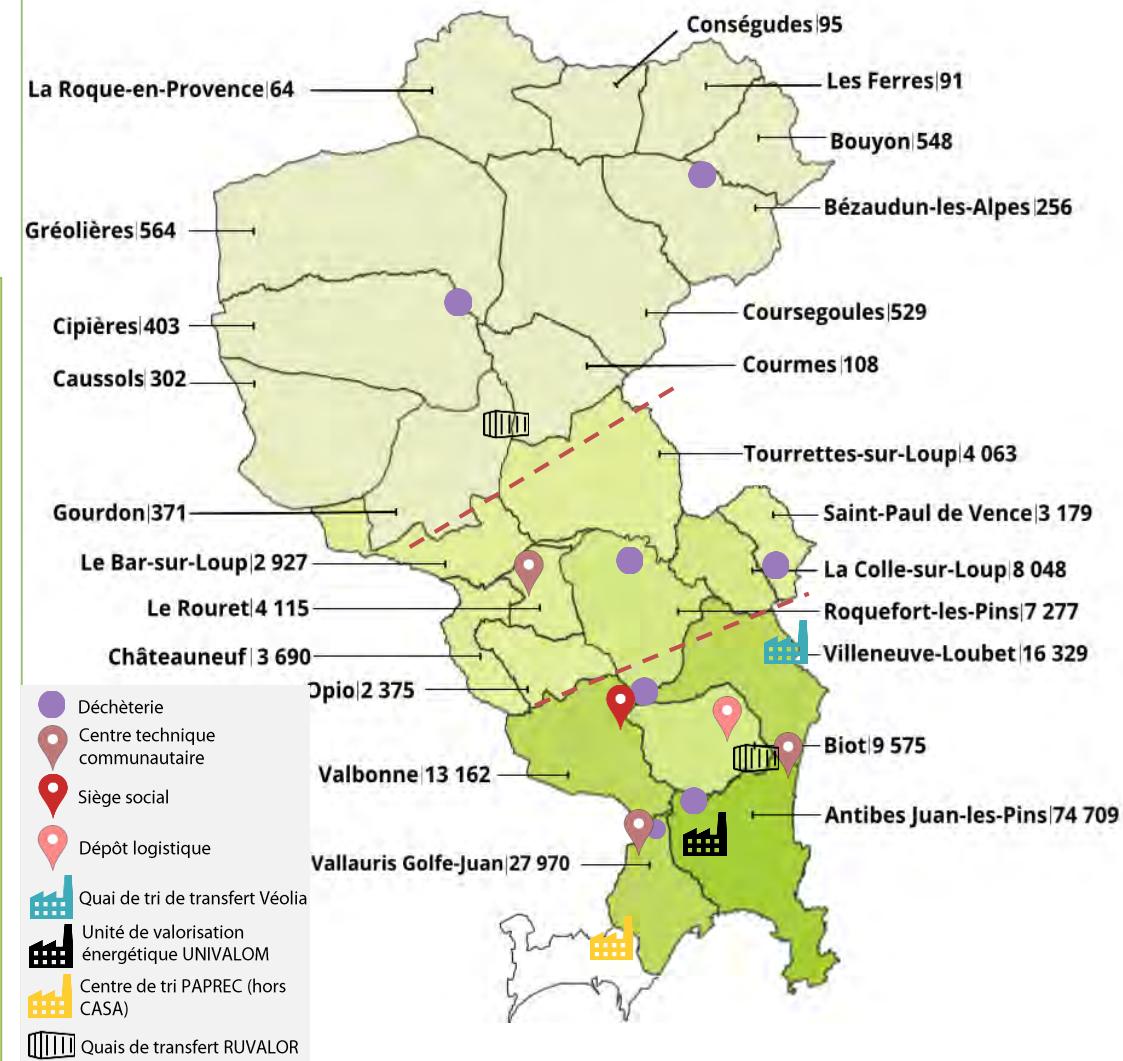
Le haut pays : représenté par des villages au caractère préservé et peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense.

De plus, la CASA comporte des spécificités liées au secteur de la technopôle Sophia Antipolis ainsi qu'aux zones industrielles et commerciales sur les 3 Moulins et Nova Antipolis à Antibes, Saint Bernard à Vallauris, Marina 7 à Villeneuve Loubet.

Organisation du territoire



Le siège social de la CASA regroupe des activités administratives de la compétence « Déchets » ainsi que l'équipe dédiée à la Relation Usagers.

La Direction exploitation Envinet dispose de trois centres techniques d'où partent les équipes de la régie, sur les Communes de :

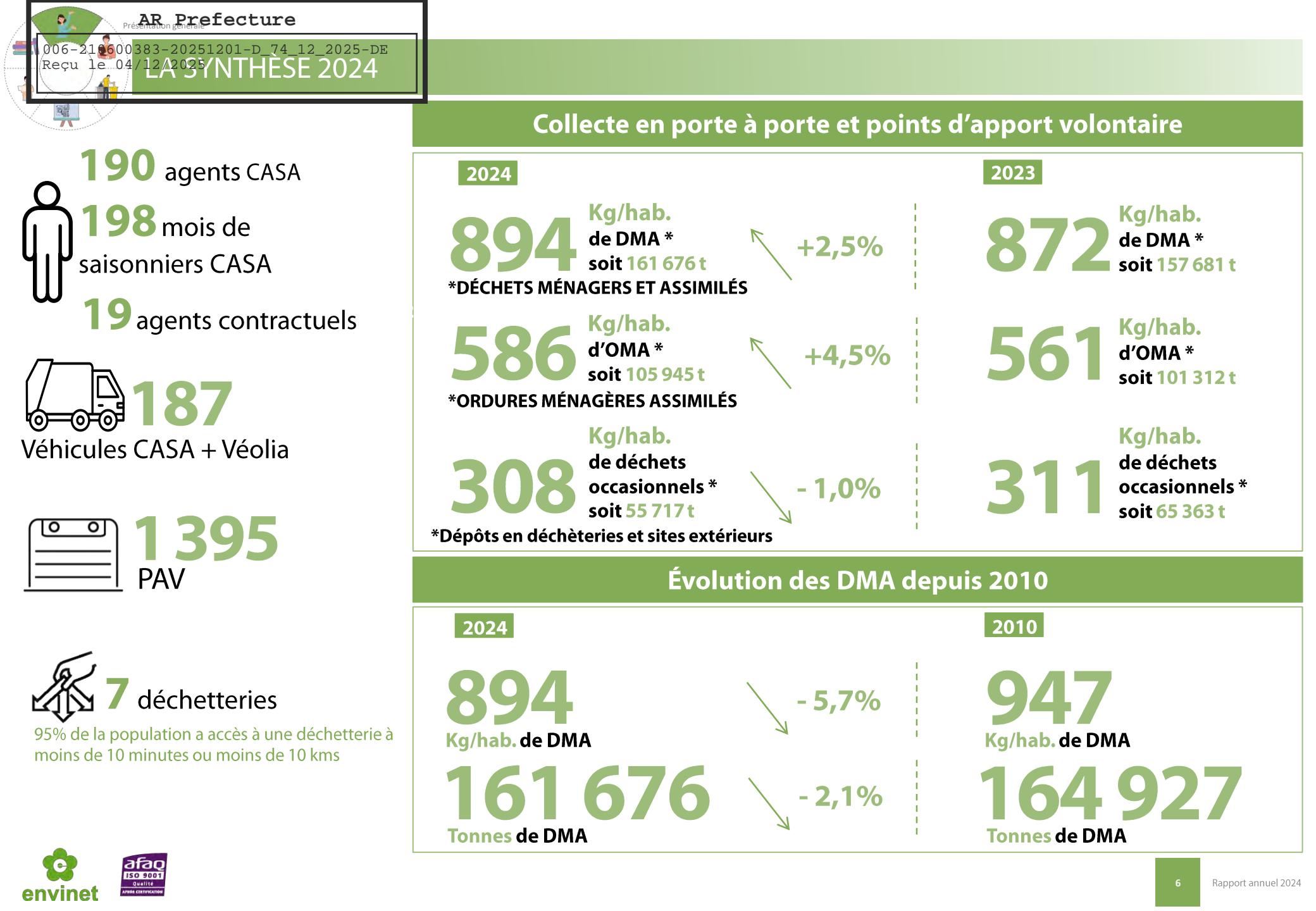
- ✓ Vallauris ;
- ✓ Biot ;
- ✓ Châteauneuf de Grasse.

Elle utilise également, par convention avec la CAPG, un dépôt à Malamaire sur la Commune de Valderoure, accueillant un véhicule et 2 agents de la régie ; lesquels assurent le ramassage en PAP sur les Communes du haut-pays. En septembre 2024, cette convention n'a pas été reconduite car le départ de cette tournée s'effectue maintenant depuis le dépôt de Châteauneuf de Grasse.

De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte comme les bacs et les colonnes.

D'autres sites de réception de déchets sont utilisés tels que :

- ✓ le quai de transfert de Véolia à Villeneuve-Loubet pour les ordures ménagères, les emballages, le carton et les végétaux ;
- ✓ Le quai de réception de Véolia à Nice Saint Isidore pour la réception du verre ;
- ✓ Le quai de transfert de Véolia à Mandelieu pour la réception du verre et du carton;
- ✓ Les quais de transfert de Ruvalor à Biot et à Bar sur Loup pour les encombrants ;
- ✓ Les 7 déchetteries gérées par UNIVALOM sur les Communes d'Antibes, Vallauris, Valbonne, La Colle sur Loup, Roquefort les Pins, Cipières et Bezaudun Les Alpes ;
- ✓ L'unité de valorisation énergétique gérée par Univalom qui est située à Antibes ;
- ✓ Le centre de tri des emballages ménagers géré par PAPREC qui se trouve à Cannes.





Budget

COÛT DU SERVICE
286,82 € / habitant

Soit - 407 473€
par rapport à 2023

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2024**
51 846 159€

Dépenses de
fonctionnement
44 244 271 €

Dépenses
d'investissement
6 704 106 €

Autofinancement
de l'année
897 782€

RECETTES 2024
51 846 159€

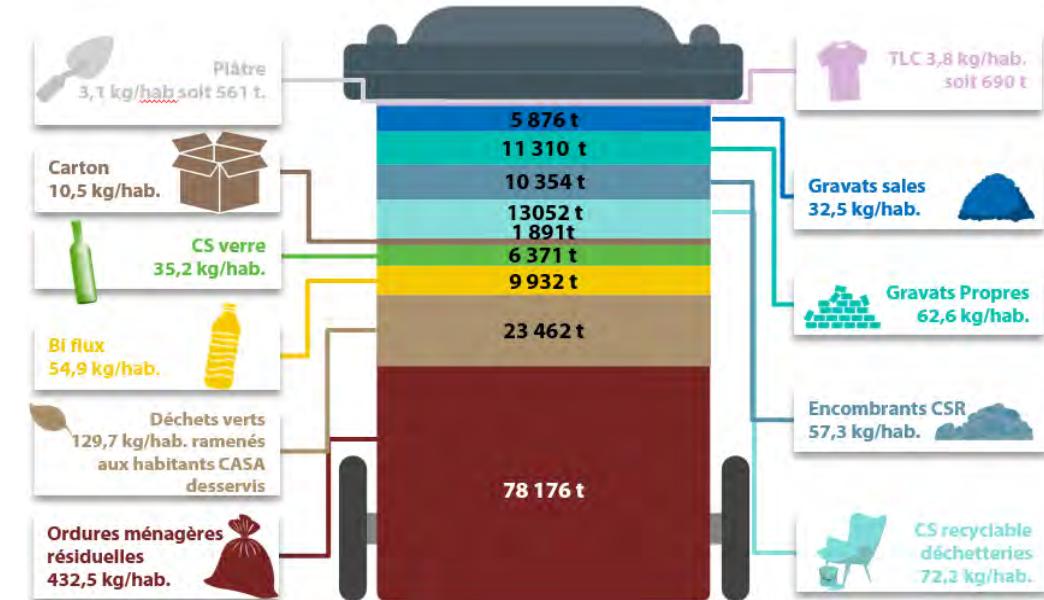
Produit de la
TEOM
43 481 577 €

Autres recettes de
fonctionnement
1 660 476€

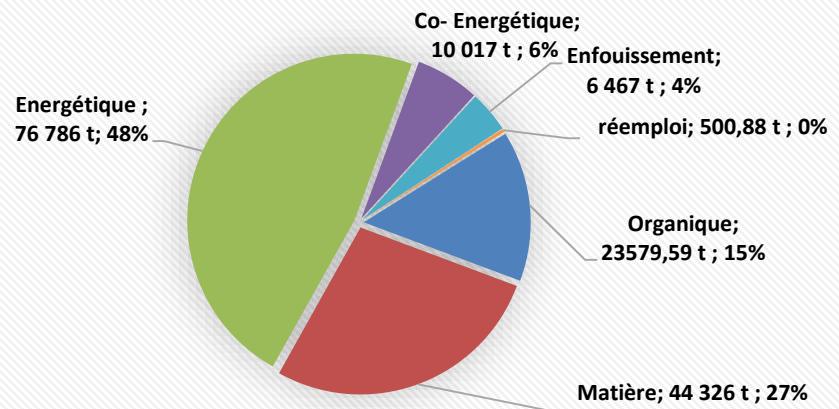
Emprunt
0 €

Autres recettes
d'investissement
6 704 106 €

Production 894,4 kg/hab. en 2024



Traitement des déchets





ORGANISATION DE LA

GESTION DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS



Communes

- Balayage, collecte de poubelles de rues (corbeilles, tubes sacs) et de dépôts sauvages de petits volumes
- Pouvoir de Police pour la verbalisation en cas d'infractions liées à des dépôts sauvages
- Demande d'implantation/retrait de dispositif de collecte
- Signalement de problème de collecte et de dépôts sauvages
- Demandes de contenants ou de prestations de collectes liées à des manifestations



Envinet

- Collecte des Déchets ménagers et assimilés en Points d'apport volontaire (PAV = colonnes), en points de regroupement (PR = regroupement de bacs roulants) ou en bacs individuels (collecte en porte à porte =PAP).
- Collecte des encombrants sur RDV et des dépôts sauvages [Gestion des demandes d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages \(prise de rendez-vous\)](#)
- Gestion des implantations ou mises à disposition de dispositifs de collecte PAV et PR (y compris pour les événements ponctuels)
- Travaux d'enfouissements de colonnes de déchets
- Suivi qualité du tri
- [Gestion des doléances, demandes d'informations, sensibilisations](#)
- Étude des demandes de permis de construire liées à la collecte



Univalom

- Gestion du traitement et de la valorisation des déchets
- Livraisons de bacs et sacs pour le compte de la CASA
- Gestion et mise à disposition de composteurs, formation au compostage
- [Gestion des déchetteries](#)
- Actions de prévention pour la réduction des déchets (programme Zéro Déchet)
- Sensibilisation au tri des déchets : intervention des Agents De Prévention (ADP)
- Suivi de la qualité de tri et contribution aux caractérisations en lien avec la collecte et le centre de tri
- Collecte des piles



Entreprises privées/REP

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) sont des dispositifs qui reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. On compte actuellement plusieurs REP qui concernent :

- [les emballages ménagers](#),
- [les papiers](#),
- [les équipements électriques et électroniques \(DEEE\)](#),
- [les éléments d'ameublement \(DEA\)](#),
- [les produits textiles \(TLC\)](#),
- [les piles et accumulateurs](#),
- [les produits chimiques \(DDS\)](#),
- [les pneumatiques](#),
- [les véhicules hors d'usage \(VHU\)](#),
- [les bateaux de plaisance ou de sport](#),
- [les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement](#),
- [les médicaments à usage humain](#).

Réalisation de travaux d'enfouissement

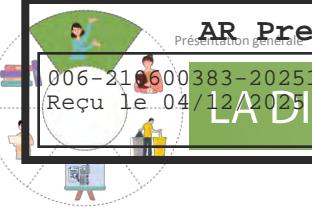
- Travaux d'enfouissement de colonnes semi-enterrées sur les communes de Gréolières et Les Ferres

Réorganisation de la Direction Envinet

- Fusion des deux Directions DEE et DESE
- Mutualisation des standards Envinet et Envibus

Remplacement de toutes les bornes enterrées du vieil Antibes





La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont majoritairement collectées en porte à porte, par la régie de collecte, contre 8 en prestation et selon plusieurs critères :

- ✓ Le flux ;
- ✓ Les types de voies ;
- ✓ Les modes de collecte ;
- ✓ La situation géographique ;
- ✓ Les spécificités des quartiers ;
- ✓ La fréquentation touristique.

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (PAP = dotation en bacs individuels et collecte au droit des habitations) et d'autres en points de regroupement (PR = collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs).

Il y a également les points d'apports volontaires (PAV), constitués de colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées de 4 à 5 m3. Les prestations de collecte en PAV sont majoritairement confiées à des prestataires (VEOLIA pour les flux ordures ménagères, tri, verre et carton, Montagn'habits et Pacôme Recyclage pour le flux textiles). La régie assure également des prestations de collecte des PAV emballages et OM sur le haut-pays.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur le site internet : <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Dans cette rubrique, vous trouverez un widget du service Envinet qui permet :

- de connaître vos jours de collecte en temps réel,
- de savoir comment trier vos déchets,
- de localiser le point de collecte le plus proche,
- de gérer les encombrants.

💻 Vous pouvez également télécharger votre calendrier de collecte personnalisé.

📱 Tous ces services sont également accessibles via l'application mobile Envinet, à télécharger gratuitement sur smartphone.



Les niveaux de service sont également adaptés à la production de déchets et à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus de déchets produits par les touristes et les professionnels.

Moyens humains – Direction Gestion des déchets

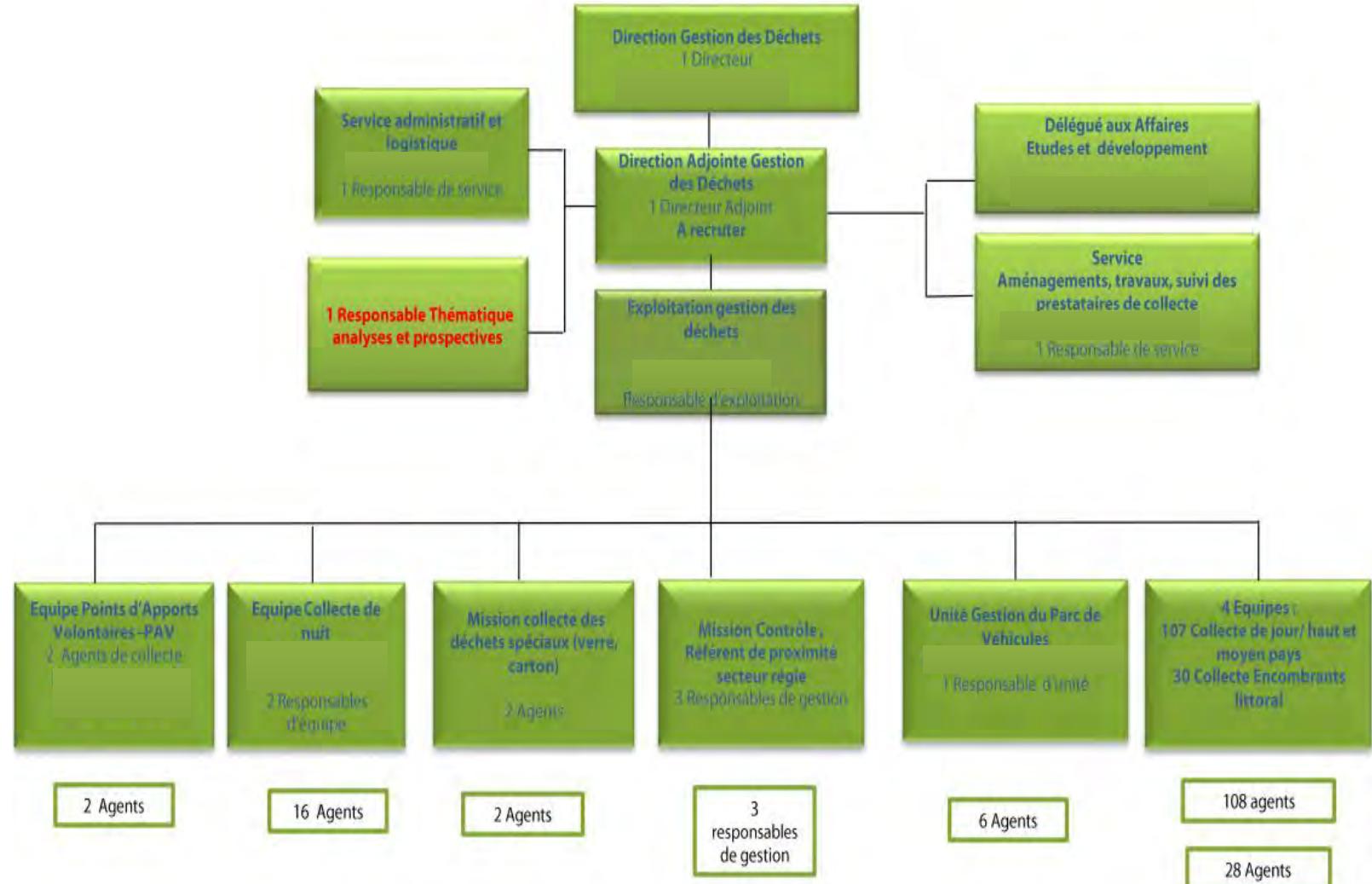


190 agents en poste permanent

19 agents contractuels

198 mois de saisonniers

En juillet 2024 la Direction ENVINET qui était composée de deux directions (La **Direction Etudes et Stratégie** et la **Direction Exploitation**) a fusionné pour devenir **la Direction Gestion des Déchets**



31

Accidents de travail et de trajet en 2024 (régie et prestataire)

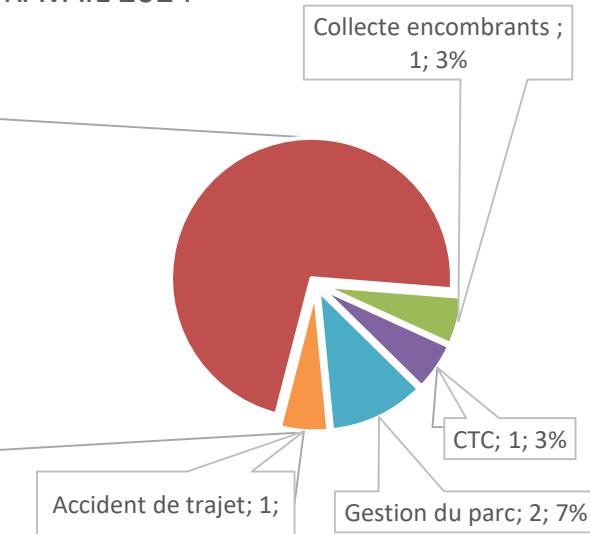
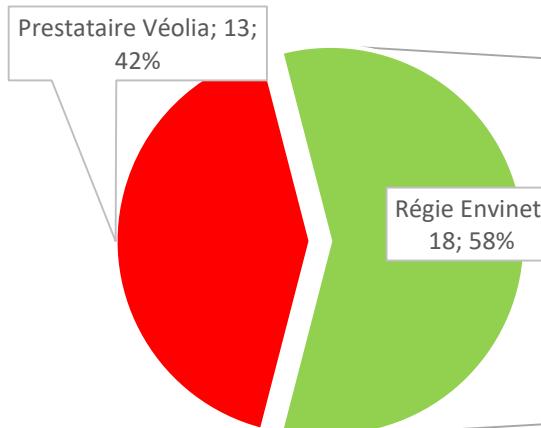


27

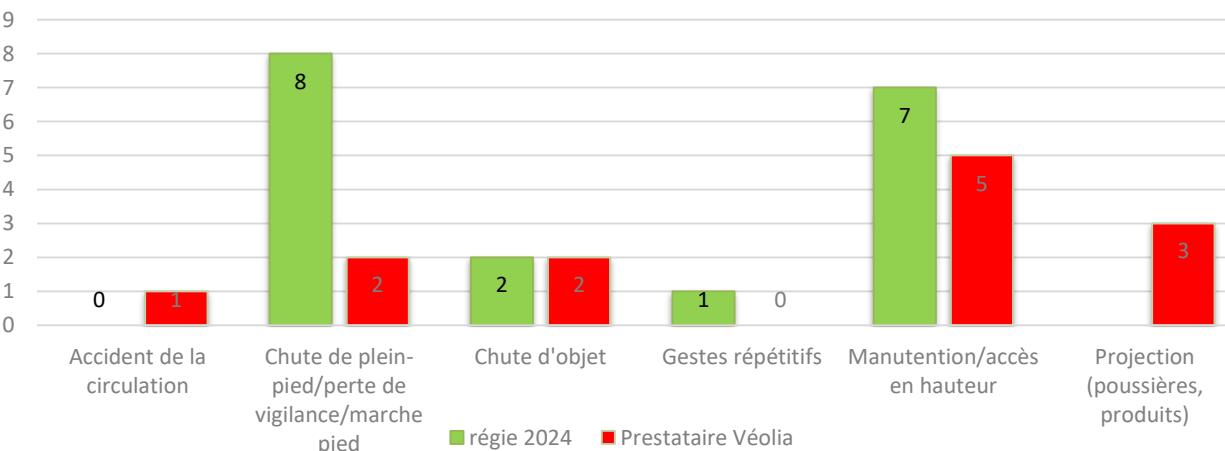
AT en 2023

Augmentation de l'accidentologie de 14,8%. Une vigilance est toujours portée à la prévention.

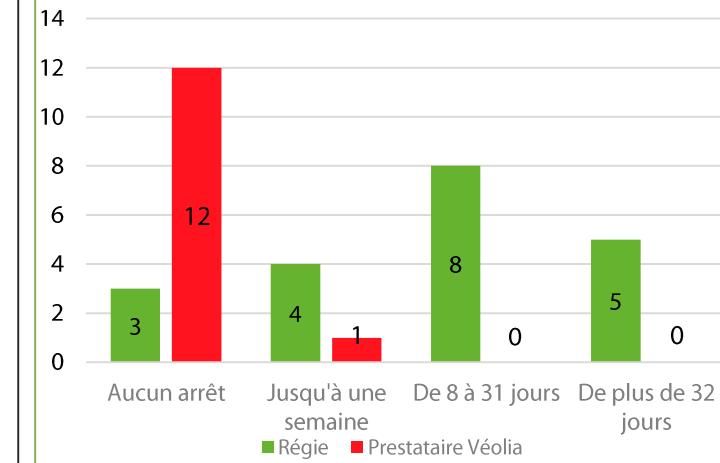
ORIGINE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL 2024



Répartition des différents types d'accidents de travail



Durées des accidents de travail



187

Véhicules



133

Véhicules
Envinet

54

Véhicules
Véolia



Véhicules de la régie

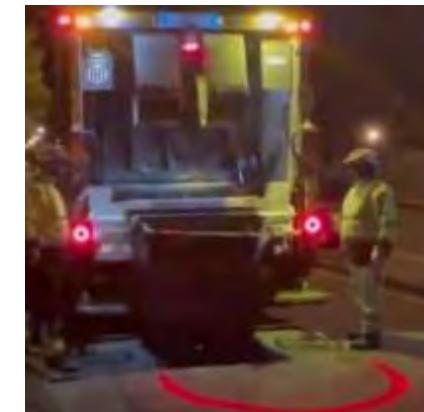
Un système nommé éco-contrôle est placé sur toutes les BOM de la régie. Il permet de réduire de près de 17% la consommation de carburants notamment lors des phases de collectes. Il est composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur.

Véhicules	Envinet	Véolia	Total
BOM 7 à 20m ³	37	20	57
Mini bennes 4 à 5 m ³	21	10	31
Camions plateaux hayon encombrant	26		26
Camions grue 10 à 14m ³	4		4
Camions grue 14m ³ à 20 m ³	4		4
Grue 26t		10	10
Laveuse	1	1	2
Micro-bennes électrique	0	2	2
Véhicules 2 roues	3		3
Pick-up	10		10
Véhicules utilitaires et légers	27	11	38
Total	133	54	187

Véhicules du prestataire

Dans le cadre des 2 marchés pour la collecte en PAP et en PAV, le titulaire VEOLIA s'est engagé à fournir des véhicules neufs. Ces derniers ont été réceptionnés durant le deuxième trimestre 2024. Deux mini bennes électriques ont également été livrées en décembre 2024.

Tous les véhicules thermiques sont en biodiesel (B100), à la norme Euro 6, et disposent du système CIN énergie et d'un système d'avertisseur sonore de dernière génération.

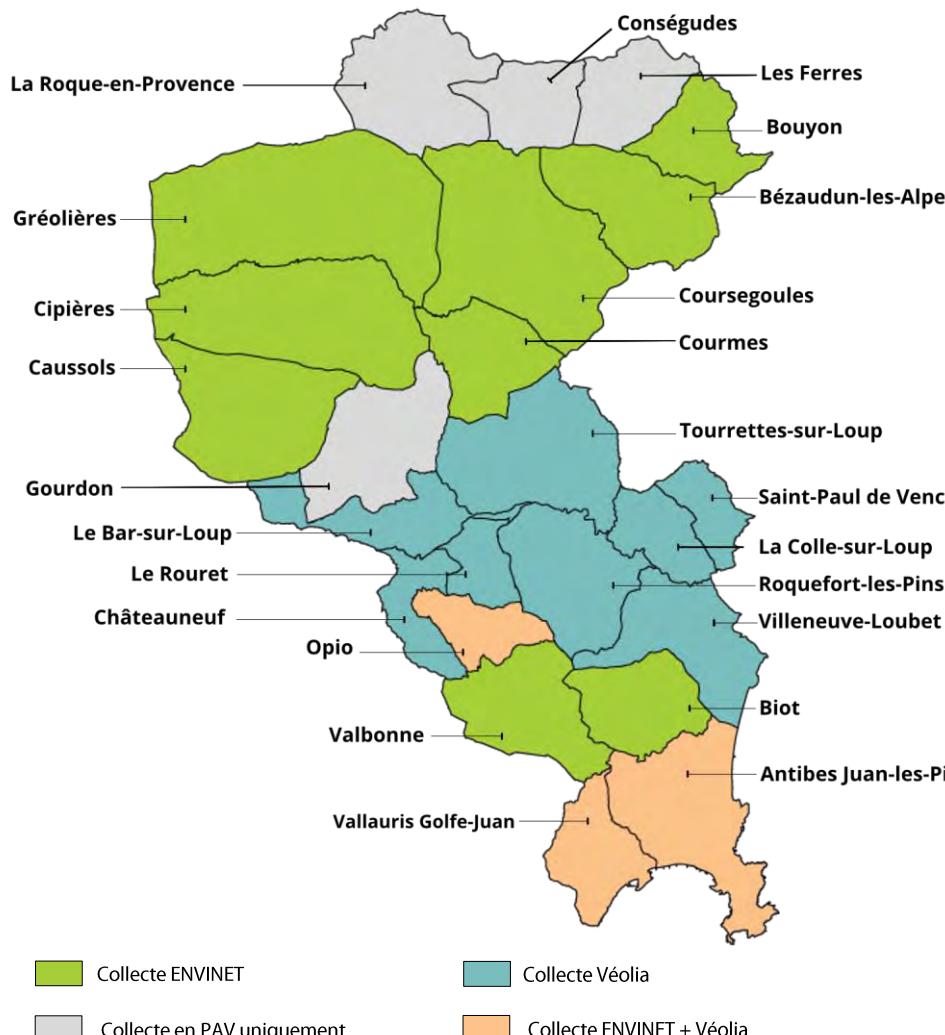




ORGANISATION DE LA

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Gestionnaires de collecte



Commune	OM	CS (Biflux)	Verre	Végétaux	Carton	Encombrants Régie
Antibes	C2 à C28	C2	C4 à C7 semaine Vieil Antibes	* (Super Antibes ; Valbosquet,Saint Maymes,Brusques, Constance,Suquette)	C3 à C7 commerçants centre ville	C5
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1 à C2		*		C1
Bézaudun-les-Alpes	C2	C1				C1
Biot	C2 à C7	C2	C1 points bouche village	*		C5
Bouyon	C2	C1				C1
Caussols	C2	C1				C1
Cipières	C2	C0,5				C1
Châteauneuf de Grasse	C2 à C6	C1 à C2		*		C1
La Colle-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*		C2
Conségudes			Collecte en PAV			
Courmes	C2	C1				C1
Coursegoules	C2	C1				C1
Les Ferres			Collecte en PAV			
Gourdon			Collecte en PAV			
La Colle-sur-Loup			Collecte en PAV			
Opio	C2 à C7	C1	C0,5	*		C1
Roquefort-les-Pins	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*		C1
La Roque-en-Provence			Collecte en PAV			
Le Rouret	C2	C1 à C2		*		C1
Saint-Paul de Vence	C2 à C14	C1 à C2	C0,5	*		C2
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2		*		C1
Valbonne	C2 à C7	C1 à C2		*		C5
Vallauris / Golfe Juan	C2 à C7	C2		* (Super Cannes uniquement)		C4
Villeneuve-Loubet	C3 à C12	C2	C1 points bouche Marina	*		C5
ZI Sophia Antipolis/3 Moulins/SaintBernard	C3	C1				/

La lettre « C » suivie d'un chiffre (0,5 à 28) correspond au nombre de collectes dans la semaine

* = C0,5 collecte de novembre à mars (semaine paire ou impaire en fonction de la Commune) et C1 collecte chaque semaine d'avril à octobre

ORGANISATION DE LA

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

1395
PAV en 2024

Soit +27% par rapport à
2023

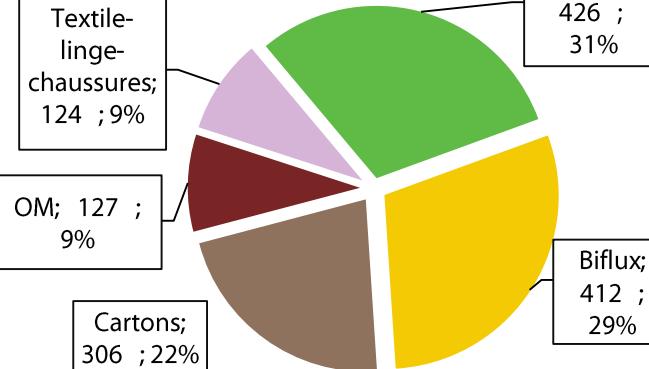
1335
PAV en 2023

Depuis juin 2023 reprise en
régie de la collecte de PAV
d'OM et du biflux sur le
haut pays avec un véhicule
dédié.

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : ordures ménagères, verre, biflux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linge et chaussures).

Les PAV sont collectés par nos prestataires et la régie, en fonction du taux de remplissage.

RÉPARTITION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE PAR FLUX (NOMBRE ET %)

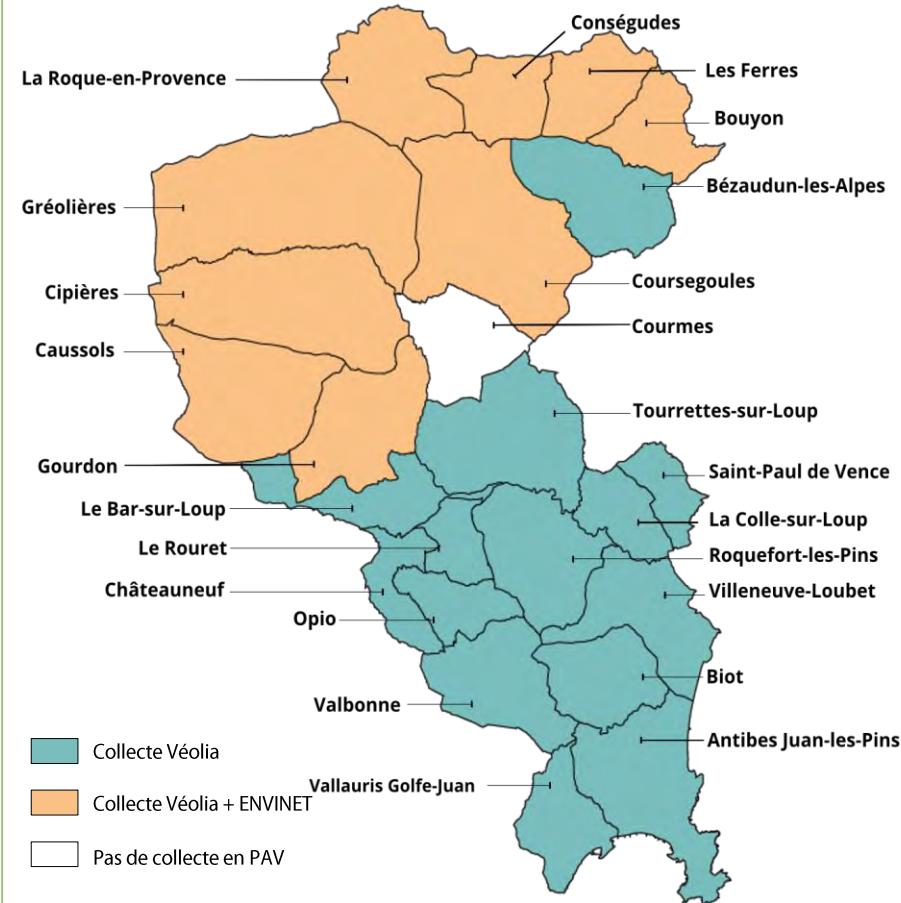


Collectes réalisées par les prestataires

Véolia
**Verre,
Emballages,
Ordure
ménagères,
Carton**

Montagn'Habits
Pacôme
Recyclage
**Textiles,
linges,
chaussures**

Organisation de la collecte des PAV



Une carte interactive des PAV verre, emballages, ordures ménagères et cartons est disponible sur le site internet de la CASA https://liens.agglo-casa.fr/gerer_ses_dechets

Une autre carte interactive pour les bornes à vêtements est également disponible à l'adresse : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>
Ces cartes permettent aux usagers de connaître les points de collecte sis à proximité de leur domicile.

ZOOM DISPOSITIFS DE COLLECTE ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS



799 695 €

Dépenses pour dispositifs de points d'apports volontaires

210 762 €
Acquisitions

449 088€
Travaux

139 845 €
Transformations



Valbonne- parking des Vignasses



Villeneuve Loubet : allée de la Plage



Châteauneuf – route de Grasse



Bouyon – Route de Nice

Mise en place de nouveaux équipements de collecte enterrés et semi-enterrés

Dans l'objectif d'améliorer la salubrité, l'esthétisme et l'optimisation du fonctionnement de la collecte, poursuite du programme d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées, ou d'ascenseurs à bacs pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre :

- **Villeneuve-Loubet**: Allée de la plage
- **La Colle sur Loup** : parking Klein
- **Châteauneuf** : route de Grasse
- **Bouyon** : route de Nice
- **Saint Paul de Vence** : Chemin des Gardettes
- **Valbonne** : parking des Vignasses



La Colle sur Loup – Parking Klein



Saint Paul : Les Gardettes

**2**

Équipements réhaussés en 2024

13 Équipements prévus pour être réhaussés en 2025



Des travaux de réhausse de certains dispositifs enterrés, implantés dans des zones inondables ou en points bas, ont été entrepris en 2024 à titre expérimental. En effet, lors d'épisodes pluvieux plus ou moins importants, l'eau de ruissèlement se retrouvait au fond des cuves béton ce qui avait pour incidence d'altérer les équipements qui baignaient dans l'eau et de générer des nuisances olfactives.

Les travaux entrepris rue Fontvieille à Antibes, avec la pose d'un cadre de réhausse de 10 cm ont permis une évacuation des eaux pluviales en périphérie des équipements. Le résultat obtenu est très satisfaisant et sera donc poursuivi en 2025 sur 13 autres équipements du vieux Antibes (rue Lacan, Boulevard d'Aguillon, rue Fontvieille, rue Vauban).





Sur les Communes de Saint Paul de Vence, Valbonne et Vallauris des équipements de type ascenseurs à bacs ont été implantés dans les années 2006/2007. Avec les années et compte tenu des fortes fréquences de collecte, ces dispositifs étaient arrivés en fin de vie et devaient être remplacés. 7 ascenseurs ont ainsi été remplacés en 2024.

Sur la Commune d'Antibes, dans le cadre de l'aménagement des remparts, 3 dispositifs neufs ont été implantés.

REEMPLACEMENT D'ASCENSEURS À BACS



Valbonne : Gambetta



Valbonne : Gambetta après travaux



Saint Paul : hôtel Saint Paul



Saint Paul : Parking Sainte Claire



Antibes : Les remparts



Vallauris : place Mistral

4 jours d'audit pour le renouvellement de la certification

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction Envinet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Renouvellement de la certification ISO 9001 obtenue en décembre 2024.



POLITIQUE QUALITÉ

NOTRE OBJECTIF : EXEMPLARITÉ ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement. Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements. Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.

SATISFAIRE NOS USAGERS

- > Développer de nouvelles actions
- > Améliorer la relation usager

ACCOMPAGNER NOS COLLABORATEURS

- > Déployer le plan de formation issu des évaluations internes et des besoins de services

FAIRE PUIVE D'INNOVATION

- > Assurer la mise en oeuvre d'un projet innovant par an

AMELIORER LES CONDITIONS D'HYGIENE ET SÉCURITÉ

- > Formaliser un programme d'actions de prévention des risques professionnels et le suivre
- > Mettre en œuvre des contrôles sécurité internes

MAÎTRISER LES COÛTS

- > Analyser les coûts et maîtriser les dépenses
- > Mener des actions d'optimisation des services



2019085

ZOOM SUR LA RELATION USAGERS





Publidata : nouveau système d'information déployé en 2024



Publidata est un système d'information sur les déchets, conçu pour fournir des données personnalisées et mises à jour en temps réel. Accessible via le site internet ou une application mobile, il permet aux usagers de simplifier leurs démarches grâce à différents outils :



Guichet unique
Toute l'offre de service de manière personnalisée en fonction de l'adresse ou de la géolocalisation de l'usager



Carte
Géolocalisation et cartographie interactive de tous les services à proximité



Calendrier
Planning dynamique personnalisé prenant en compte toutes les exceptions de plannings

Ce système est également accessible sur une application mobile iOS et Android via l'application **Envinet** téléchargeable pour les usagers qui le souhaitent



20 644
appels reçus en 2024

5 645 fiches de relation usagers (régie et Véolia)

4 313 fiches de demandes de contenants

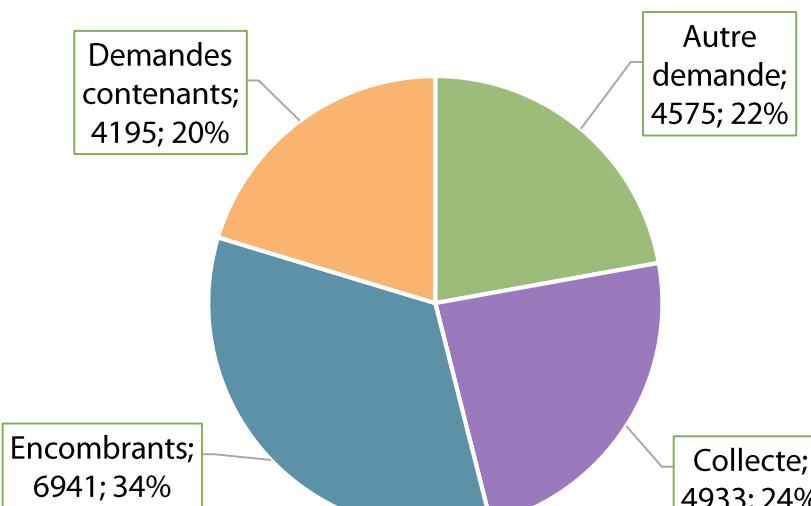
22 254 formulaires de demande d'enlèvement d'encombrants

12 252
Habitat individuel

9 960
Habitat collectif

42
Collectivités

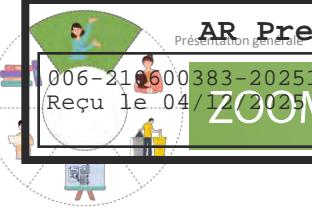
Répartition des appels téléphoniques entrants par type de demande ou doléance



34% des sollicitations du service relation usagers concernent des demandes relatives aux encombrants, malgré la mise à disposition de formulaires de demande de collecte sur internet (Cf. zoom encombrants ci-après).

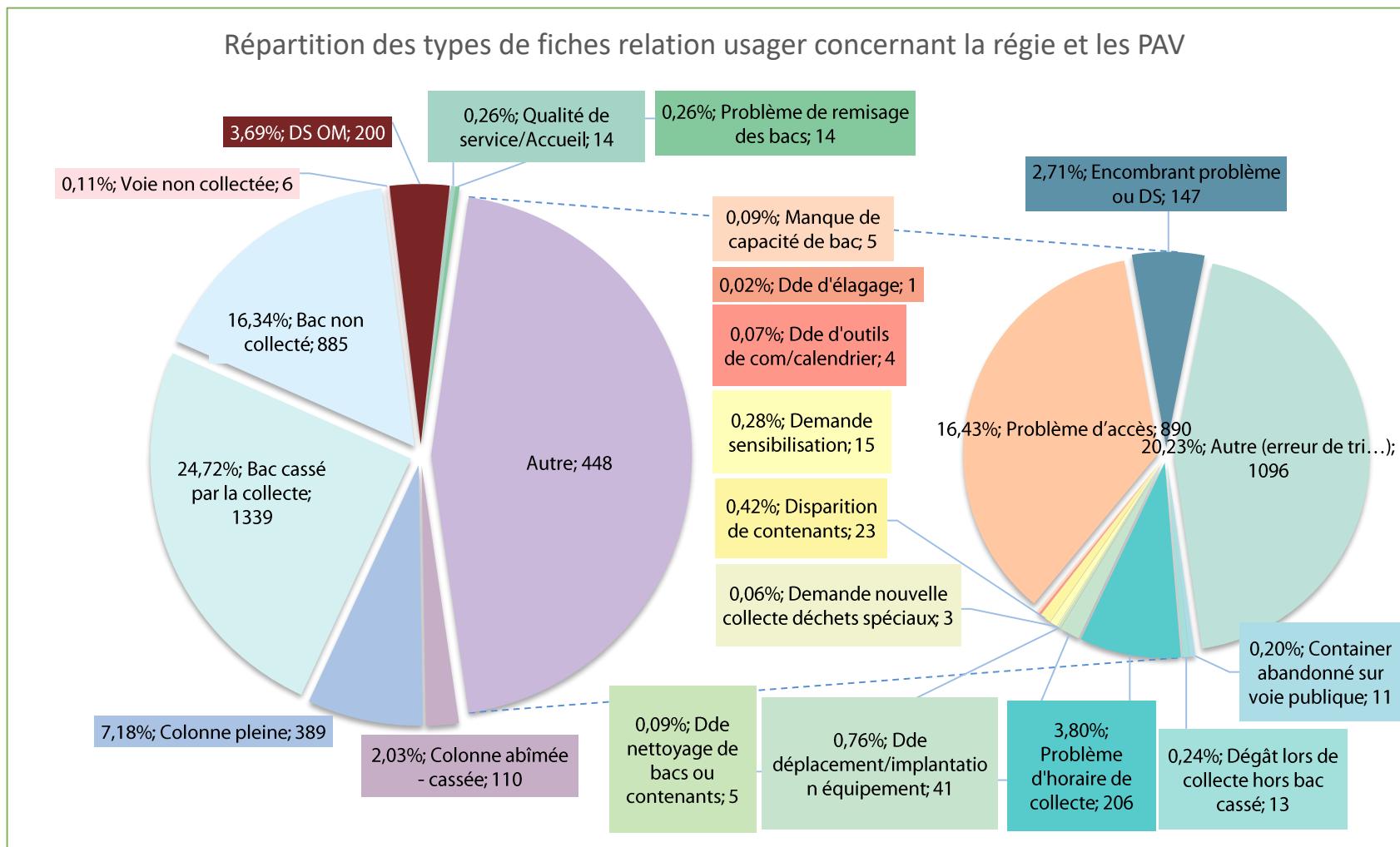
Concernant les autres demandes ou doléances qui sont reçues, quelles qu'en soient les sources (mail, téléphone...), les enregistrements sont faits dans les applications de gestion de la relation usagers dédiées et ainsi transmises dès saisie, aux équipes concernées pour analyse, traitement et réponse.

En 2024, la CASA a déployé une nouvelle application, « PUBLIDATA », qui permet d'obtenir facilement et en plusieurs langues des informations pratiques sur les modalités de collecte par adresse et de pouvoir prendre directement RDV pour les encombrants via un portail dans lequel s'affiche les créneaux disponibles. Les fonctionnalités de cette solution seront encore améliorées en 2025 afin de faciliter l'accès à l'information.



5 645 fiches de relation usagers

La CASA actuellement dispose de 2 applications informatiques pour enregistrer les demandes et les doléances des usagers. Les signalements réalisés par les équipes terrain sont également saisies dans ces outils de suivi.



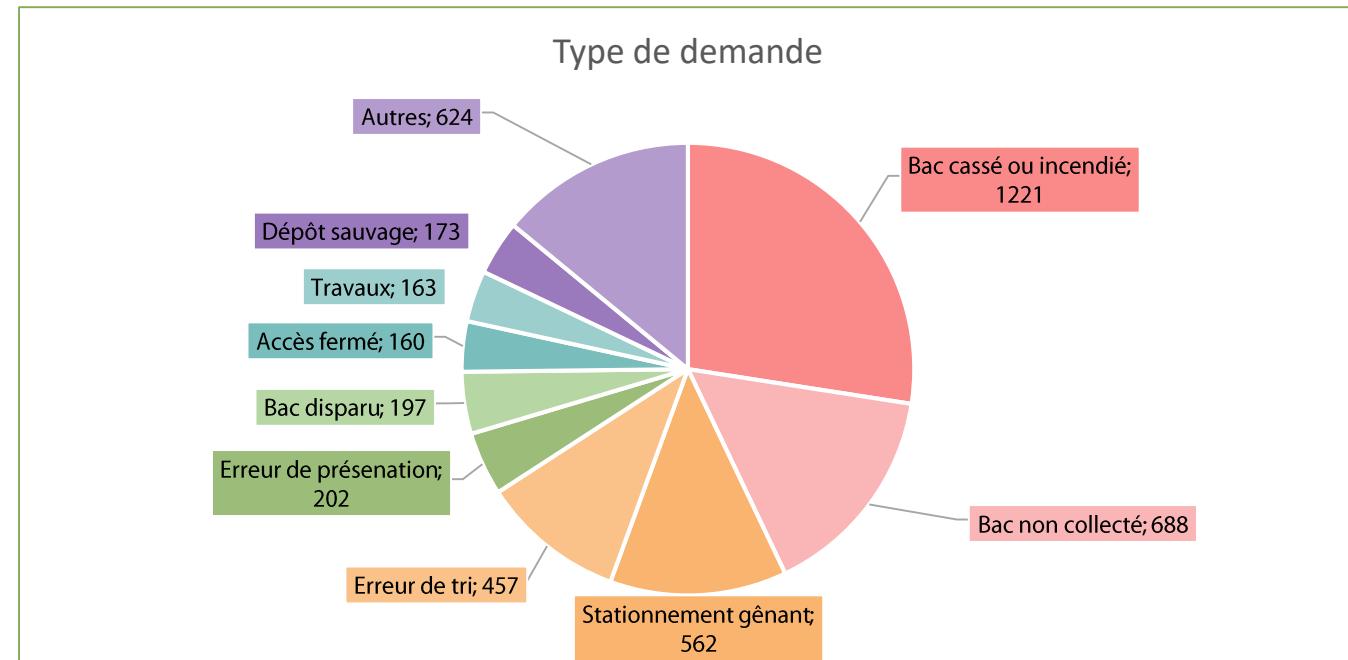
La majorité des doléances concernent les bacs cassés ou non collectés.

Le nombre de signalements de PAV pleins représente aussi une bonne part des doléances.



4 447 doléances internes et externes

ZOOM SUR LES DOLÉANCES RELATIVES A LA COLLECTE EN PORTE A PORTE POUR LES COMMUNES EN PRESTATION



Répartition communale



2

Cadre réglementaire



Réduction à la sourceDéchets ménagers :
-10% par rapport à 2010Tri à la source
des biodéchetsDéchets ménagers :
-15% par rapport à 20105% de déchets ménagers
réemployés / réutilisés**Augmentation de la
valorisation matière**55% valo. matière
Déchets non dangereux
(hors gravats)Extensions des
consignes de tri
des plastiquesTri à la source
des biodéchets55% valo. matière
Déchets ménagers65% valo. matière
Déchets non dangereux
(hors gravats)60% valo. matière
Déchets ménagers65% valo. matière
Déchets ménagers**Augmentation de la
valorisation énergétique**70% de valo. énergétique, pour les déchets
ne pouvant faire l'objet de valo. matière- 50% Déchets non dangereux
incinérés sans valo. E. par rap. à 2010**Réduction du stockage**- 30% Déchets non
dangereux (hors gravats)
enfouis par rapport à 2010- 50% Déchets non
dangereux (hors gravats)
enfouis par rapport à 2010Max 10% Déchets
ménagers enfouis

2020

2022

2023

2025

2030

2035

LES EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires vont également impacter la CASA avec la poursuite de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les coûts de traitement des déchets.

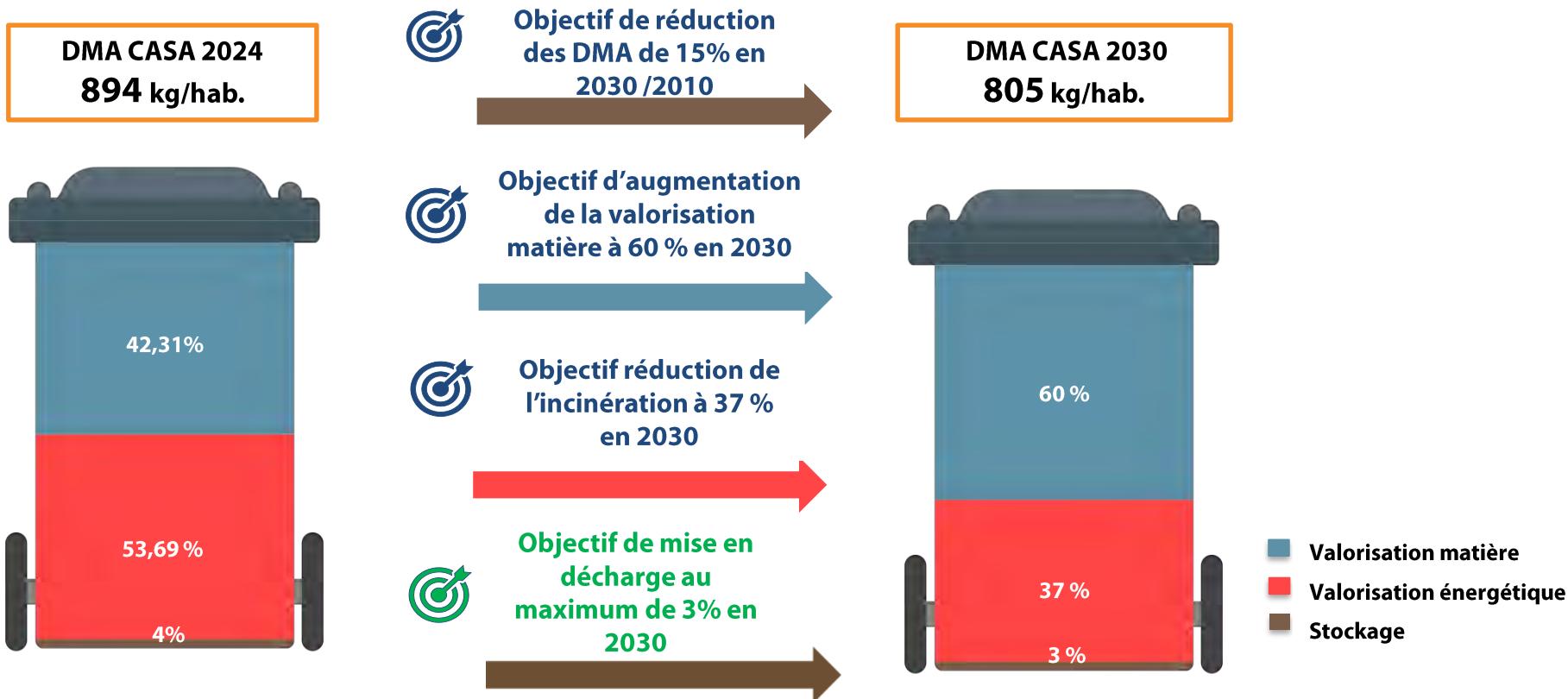
Montant de TGAP en € HT/tonne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Installation de traitement thermique de déchets non dangereux concernée – catégorie G	3€ HT/tonne	3€ HT/tonne	8€ HT/tonne	11€ HT/tonne	12€ HT/tonne	14€ HT/tonne	15€ HT/tonne
Installation de stockage des déchets non dangereux – catégorie D	17€ HT/tonne	18€ HT/tonne	30€ HT/tonne	40€ HT/tonne	51€ HT/tonne	58€ HT/tonne	65€ HT/tonne

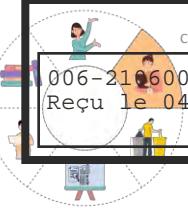
Cette augmentation de la TGAP a généré une dépense supplémentaire en 2024.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE RÉDUCTION ET VALORISATION

Projection des obligations réglementaires sur les DMA de la CASA à l'horizon 2030 (comparativement à 2010 année de référence):

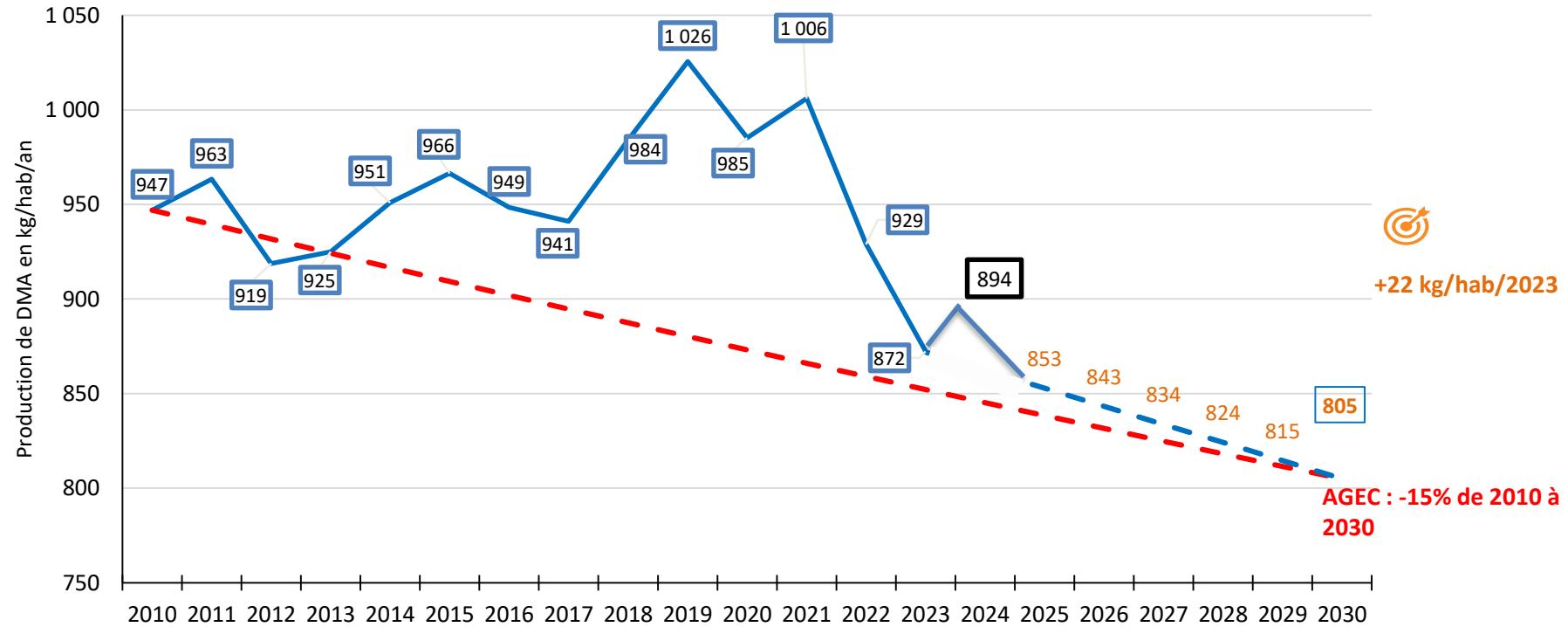
- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (-15% en 2030 /2010) soit un objectif de 805 kg/hab.
- Augmentation de la valorisation matière (**60% en 2030 et 65% en 2035**)
- Diminution du recours à l'incinération (**37% en 2030**)
- Réduction du stockage => Objectif à atteindre à maintenir en dessous de 3%





SITUATION DE LA CASA ET PROJECTION

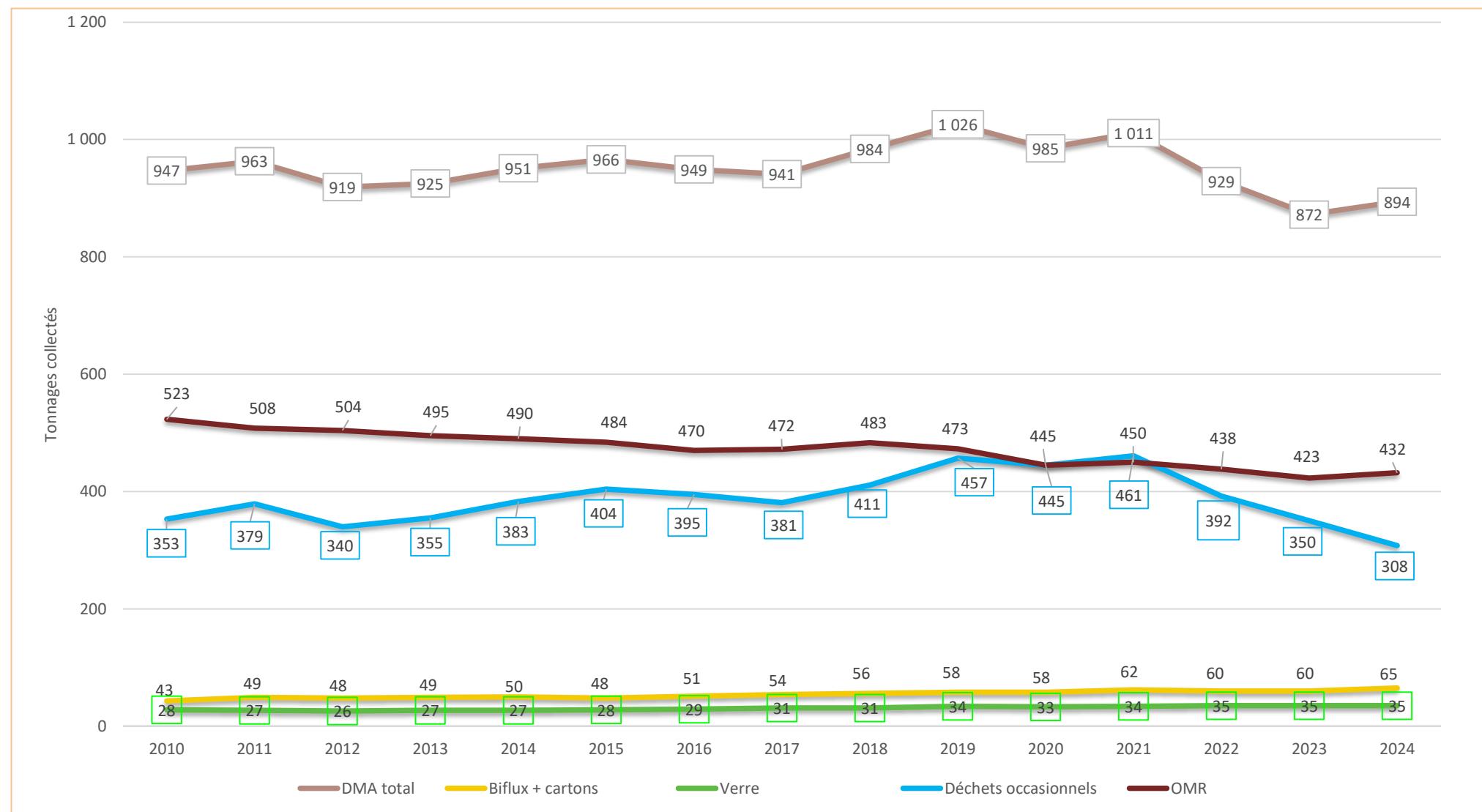
EVOLUTION DES RATIOS DE DMA SUR LA CASA PAR HABITANT DEPUIS 2010 ET TRAJECTOIRE À SUIVRE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF RÉGLEMENTAIRE NATIONAL



La Direction Envinet axe son travail sur la diminution globale des DMA, notamment par la généralisation de la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre dès 2024 du tri à la source des biodéchets des ménages avec notamment la promotion du compostage individuel et collectif, la prise en charge directe par les metteurs sur le marché d'une partie des déchets (mobiliers, articles de jardin, de sport, déchets d'équipement électrique et électromécanique...), l'ouverture de déchèteries privées et favoriser toutes les actions de réemploi.

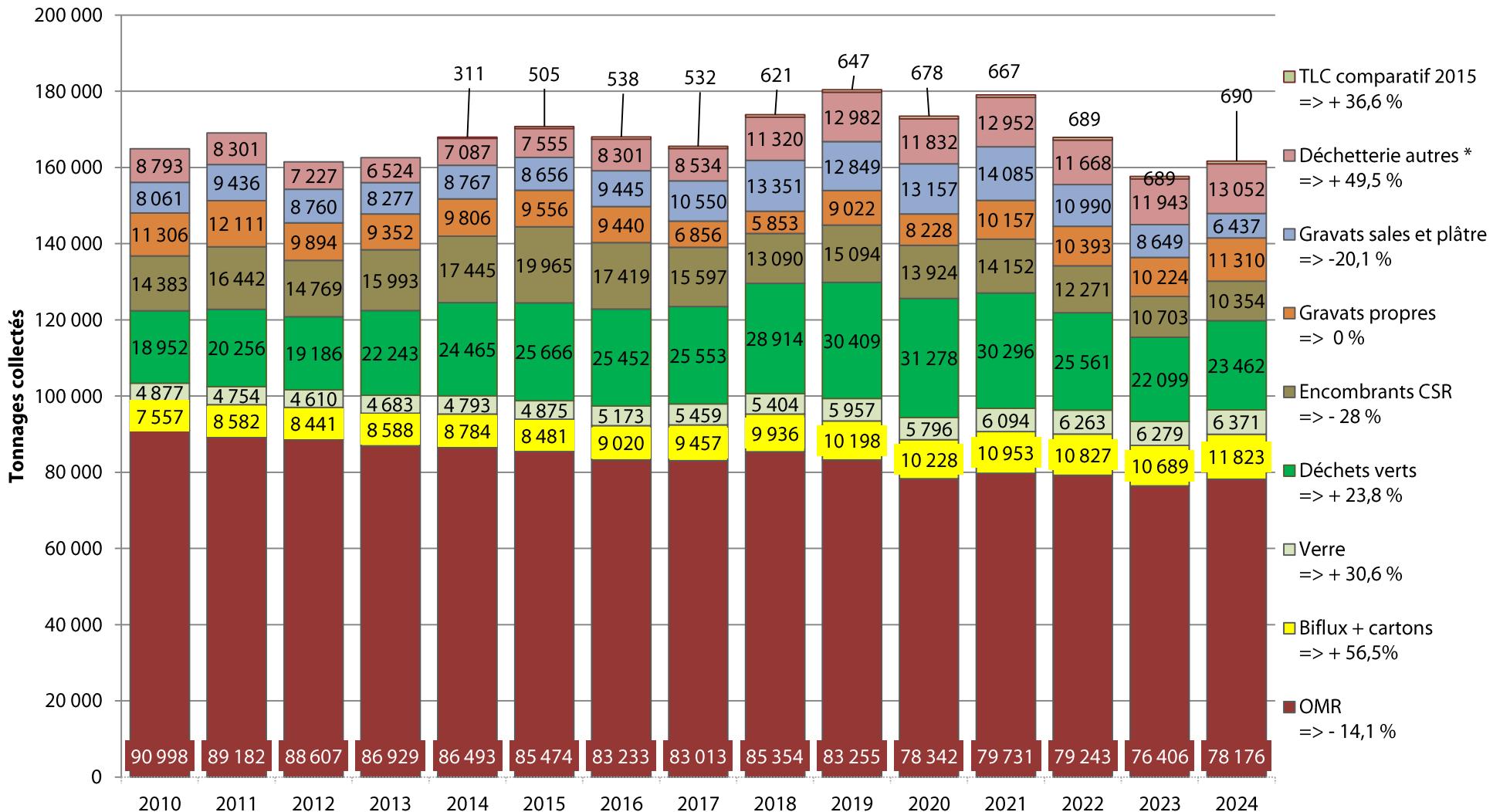
Les objectifs fixés sont ambitieux mais sont atteignables si tous les acteurs sont mobilisés.

ANALYSE DU RATIO DE PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG/HAB. SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA SUR LA PÉRIODE 2010 - 2024





Evolution des tonnages depuis 2010



ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2010

Comparativement à 2010 on constate une **baisse de 14,1% des ordures ménagères résiduelles** et une **augmentation de 56,5% des déchets recyclables** (emballages et cartons) collectés en porte à porte et en apport volontaire. Ces indicateurs mettent bien en évidence les actions engagées par la communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour réduire les déchets et favoriser le recyclage.

Les tonnages de **verre** ont également **augmenté de 30,6%**. Le déploiement de très nombreuses colonnes sur le territoire avec un maillage cohérent ont permis de capter un gros volume de verre. Toutefois il convient d'intensifier les efforts et les actions de communication car trop de verre est encore trouvé dans les ordures ménagères (32kg/hab).

On constate une baisse importante pour les **encombrants CSR (-28%)** laquelle est principalement liée au tri des dépôts en déchèteries et au niveau des quais de réception dédiés. De même les actions portées par la CASA et UNIVALOM pour promouvoir le réemploi, la réparation contribuent à faire diminuer ces tonnages. La mise en place de nombreuses REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) permet aussi la reprise en magasin de nombreux objets arrivés en fin de vie.

Les quantités de **végétaux ont augmenté de 23,8%**. L'extension des collectes en porte à porte sur 13 communes de la CASA, accompagnée d'une conteneurisation généralisée, ont facilité le recyclage des végétaux et cela a contribué à la diminution très forte du recours au brûlage. Plus de végétaux sont donc captés et cela contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et à la valorisation par compostage.

Les tonnages de **TLC ont augmenté de 36,6%** depuis 2015. Cela est lié à la structuration de cette filière et au déploiement de plus de 130 colonnes sur le territoire. Toutefois, cette filière traverse actuellement des difficultés pour recycler les vêtements usagés collectés.

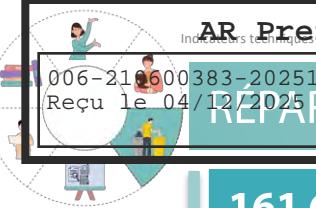
Enfin, afin de poursuivre la diminution des quantités de déchets, il convient de faire connaître auprès des consommateurs les éco organismes qui doivent prendre en charge directement et gratuitement les déchets mis sur le marché. On dénombre ainsi 14 REP (Responsabilité élargie des producteurs) et qui portent sur : les piles et accumulateurs ; les équipements électriques et électroniques (DEEE) ; les véhicules hors d'usage (VHU) ; les emballages ménagers ; les médicaments non utilisés ; les pneumatiques ; les papiers graphiques ménagers ; les textiles et chaussures (TLC) ; les produits chimiques ménagers (DDS) ; les meubles (DEA) ; les bouteilles de gaz ; les bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage ; les objets perforants des patients en auto traitement (DASRI) ; les fluides frigorigènes.

11 nouvelles filières issues de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire sont aussi développées progressivement depuis 2021 et jusqu'en 2025 et concernent : les produits du tabac ; les gommes à mâcher ; les jouets ; les articles de sport et de loisirs ; les articles de bricolage et de jardin ; les produits ou matériaux de construction du bâtiment ; les voitures, les camionnettes, les véhicules à moteur à deux ou trois roues, ainsi que les quadricycles à moteur ; les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ; les textiles sanitaires à usage unique ; les engins de pêche contenant du plastique

3

Indicateurs techniques





REPARTITION DES FLUX COLLECTÉS EN 2024

161 676
tonnes de DMA en
2024
Soit + 3 995 tonnes
par rapport à 2023

894,4
kg/hab. de DMA en
2024
Soit +22,4 kg/hab.
par rapport à 2023

157 681
tonnes en 2023

872
kg/hab. en 2023

En 2024, le **tonnage** global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** a **augmenté de +2,53 % par rapport à l'année précédente**.

Cette augmentation de 3 995 tonnes est principalement induite par une hausse importante :

- De collecte des déchets recyclables (+1135 tonnes) avec le déploiement important de bornes carton et de la collecte des emballages sur le parc de Sophia.
- Des déchets verts (+1363 tonnes) du fait du déploiement de la collecte en porte à porte sur Antibes, Biot et Valbonne et de conditions climatiques favorables.
- Une forte augmentation des OMR (+1770 tonnes)
- Des gravats propres (+ 1086 tonnes) du fait de la mise en place d'une grille tarifaire incitative pour inviter les usagers à trier les gravats (baisse des tonnages de gravats sales)

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 2024

161 676 t

894,4 kg/hab.

Déchets occasionnels (apports en déchetteries et sites extérieurs)

55 732 t
308,3 kg/hab.

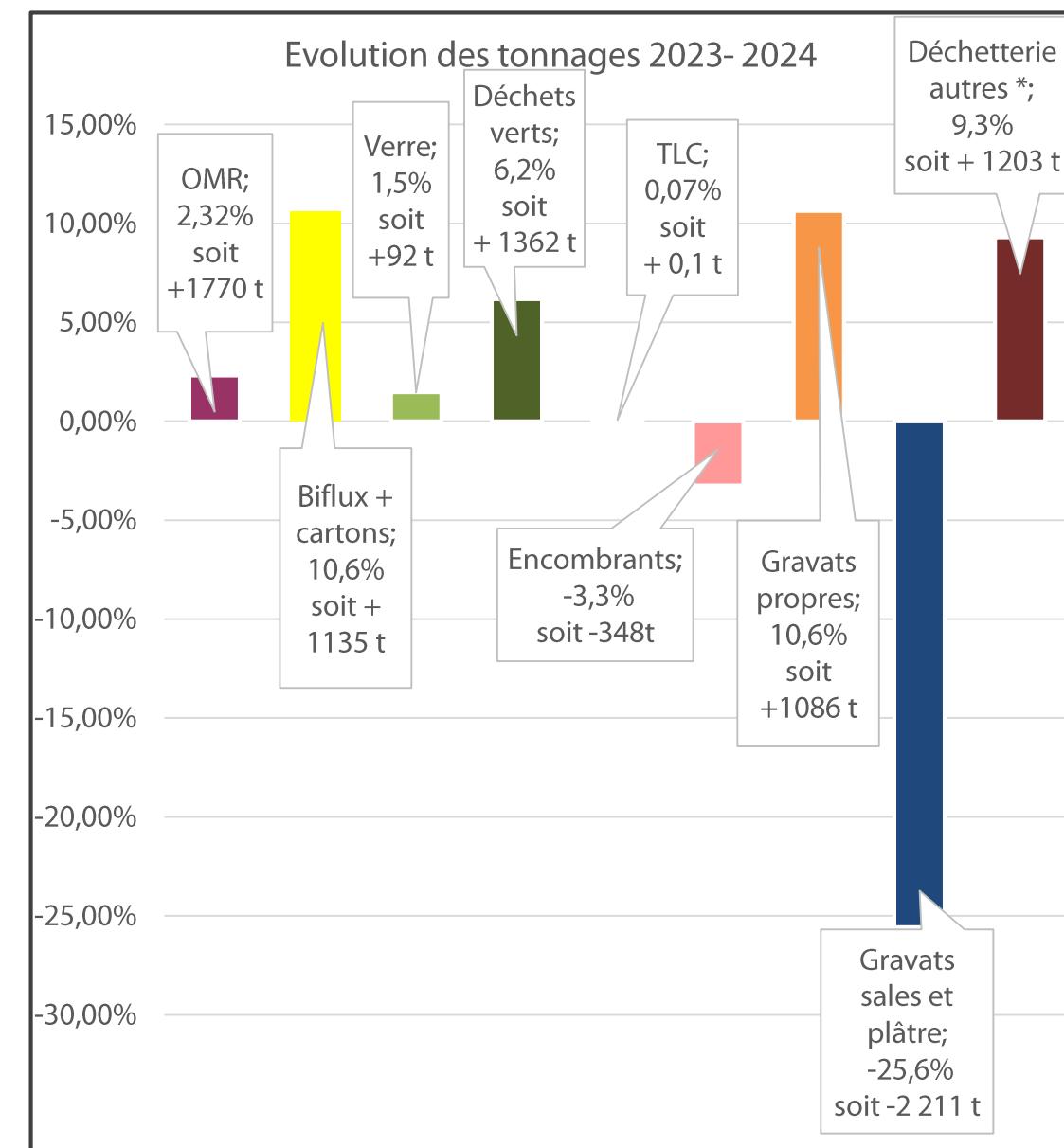
Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

105 945 t
586,1 kg/hab.

Encombrants CSR	Gravats propres	Gravats sales (+ balayage)	CS recyclable						Déchets verts hors PàP	Ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement				Déchets verts PàP	
			DEA	Bois	Ferrailles	Menuiseries	DEEE	Palettes			Bi flux	Carton	Verre	Textile, linge, chaussures		
10 354 t	11 310 t	561 t	5 876 t 32,5 kg/hab.	3 308 t 18 kg/hab.	5 553 t 31 kg/hab.	1 865 t 10 kg/hab.	287 t 2 kg/hab.	1 571 t 9 kg/hab.	15 t 0,1 kg/hab.	14 578 t 80,6 kg/hab.	78 176 t 432,5 kg/hab.	9 932 t 54,9 kg/hab.	1 891 t 10,5 kg/hab.	6 371 t 35,2 kg/hab.	690 t 3,8 kg/hab.	8 884 t 78,1 kg/hab. pour les foyers concernés des 13 communes
57,3 kg/hab.	62,6 kg/hab.	3,1 kg/hab.	2 kg/hab.	0 kg/hab.		24 t		3 t	1 t	54,9 kg/hab.	10,5 kg/hab.	35,2 kg/hab.			49,1 kg/hab. ramené aux habitants de la CASA	
0 kg/hab.																

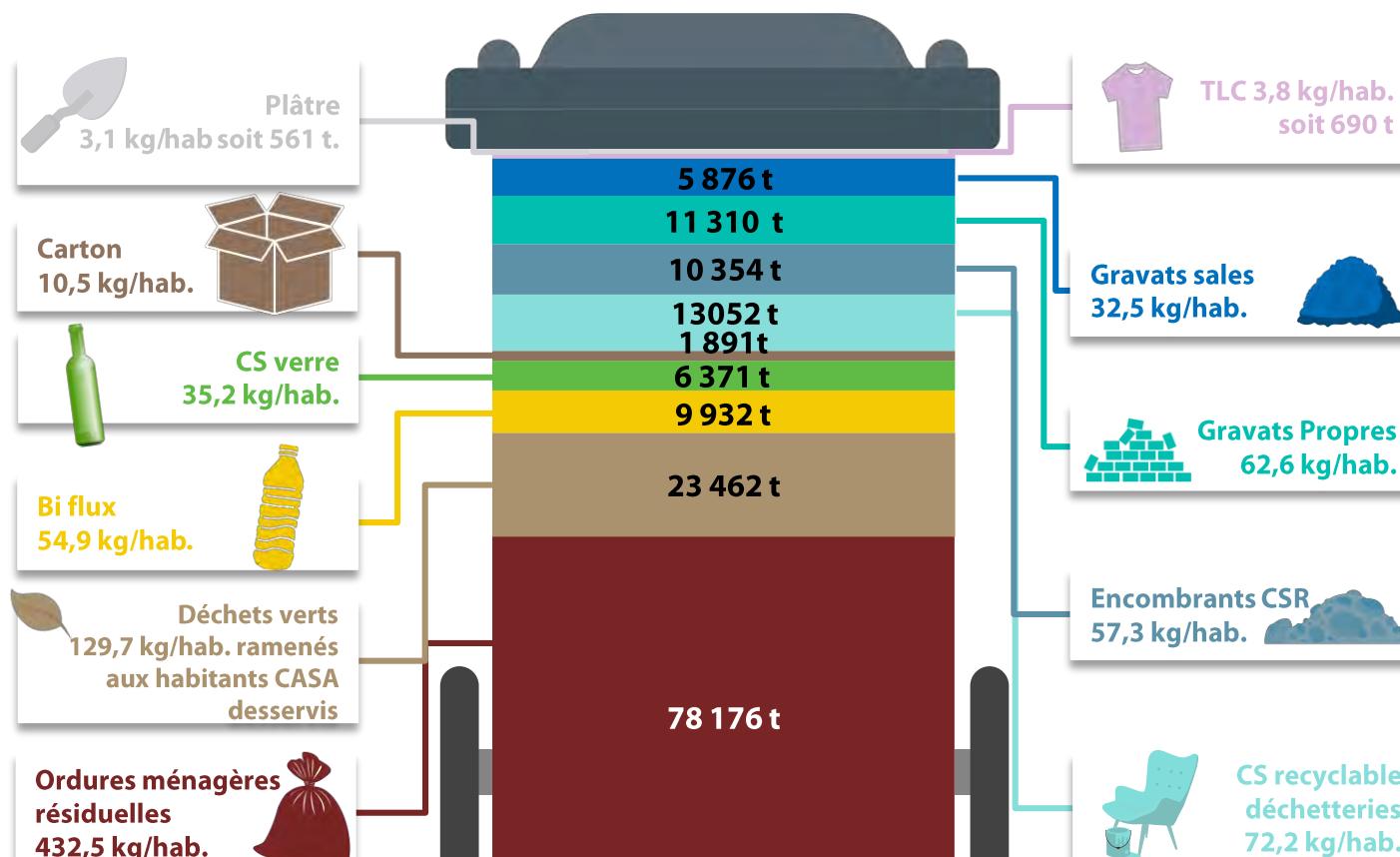
Le ratio de production par habitant est calculé sur la population municipale 2021, conformément à la matrice des coûts validée par l'ADEME, donc sur les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Cela explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

- Concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), nous constatons une augmentation de 2,32 % soit +1770 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de + 10,6% pour les emballages (biflux et carton) soit une augmentation de 1135 t. la généralisation d'un deuxième jour de collecte sélective couplée à une reprise de l'activité ont généré une augmentation des tonnages
- Les quantités de verre augmentent de 1,5 % soit 92 tonnes en plus. Cela constitue néanmoins une tendance positive pour un geste de tri des déchets recyclables.
- Augmentation des tonnages de végétaux de 6,2 % soit + 1362 t principalement lié à l'extension de l'expérimentation des collectes en porte à porte sur 4 communes du littoral.
- Le tonnage des encombrants diminuent de 3,3% soit 348 tonnes de moins. L'émergence de nouvelles REP (mobilier, électroménager...) permettent une progressive prise en charge par les metteurs sur le marché.
- Augmentation des gravats propres de 10,6 % soit +1086 tonnes, et parallèlement forte diminution des gravats sales de 25,6% soit - 2111 tonnes. Ce résultat est certainement lié à la grille tarifaire mise en place par UNIVALOM qui incite les usagers à trier leurs gravats. Il est à noter la mise en place par UNIVALOM d'une nouvelle filière de tri du plâtre à la déchetterie d'Antibes à titre expérimental.
- Le tonnage collecté en déchetterie « autres » augmente globalement de 9,3% avec 1203 tonnes en plus. Cela est lié à l'augmentation du tri des DEA et le déploiement de nouvelles filières REP dans les déchèteries.
- Concernant les textiles linges et chaussures (TLC) la collecte est stationnaire.





Production 894,4 kg/hab.



Répartition type des déchets générés par habitant de la CASA

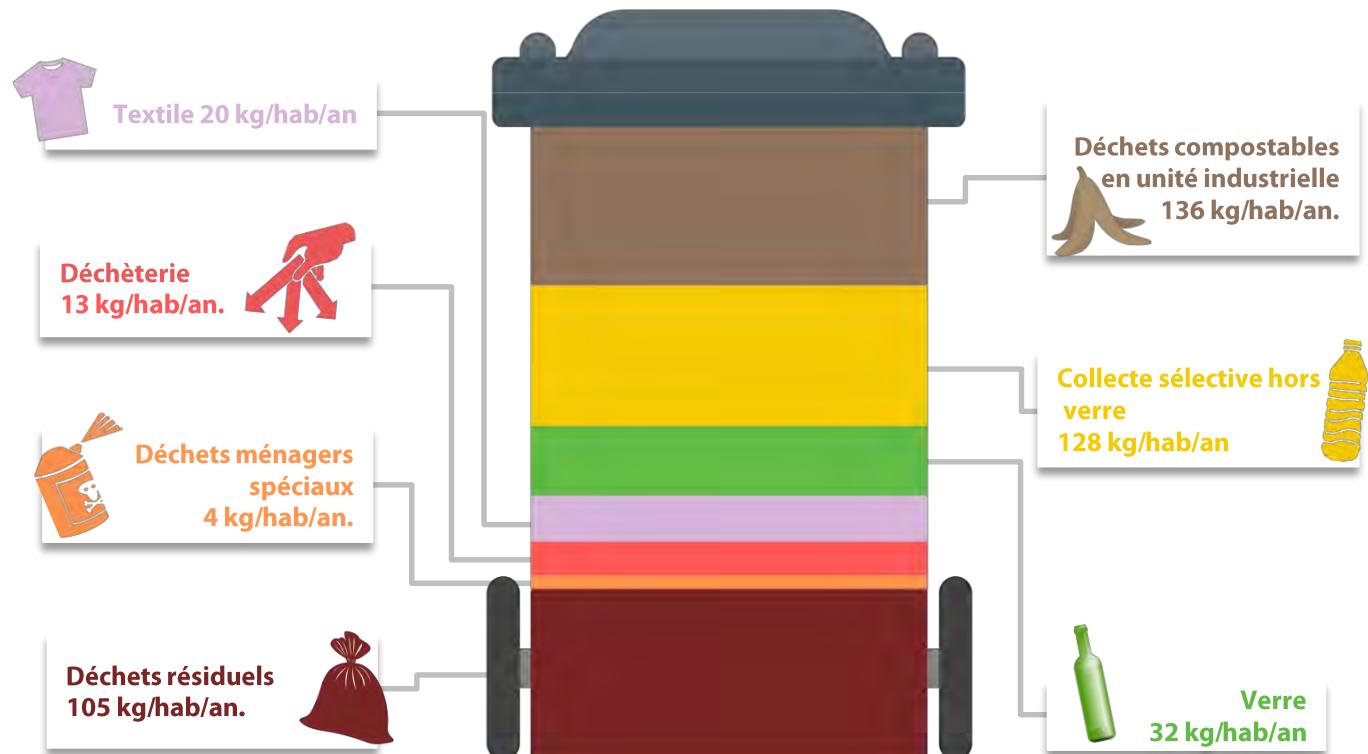


76 %
De déchets recyclables dans
les ordures ménagères

Les quantités des OMR étaient de 438 kg/hab/an.

Ces quantités pourraient passer à 105 kg/hab/an si le tri des déchets recyclables et compostables était pleinement réalisé.

438 kg/hab/an d'OMR en 2022



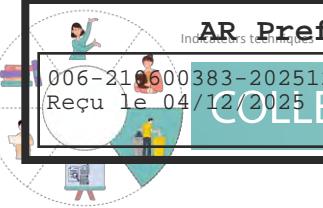
Composition des ordures ménagères résiduelles, issue des caractérisations menées en octobre 2021 et juillet 2022

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA aux différentes échelles locales, régionales et nationales.

Matières	CASA (données 2024)	UNIVALOM (données 2023)	Alpes Maritimes* (données 2021)	Valeur régionale* (données 2022)	Valeur nationale* (données 2022)
Ordures ménagères résiduelles	432	431	369	350	246
CS recyclables bi flux	65	53	48	40	54
	(bi flux +cartons)				
Verre	35	31	28	27	34
Déchetteries et autres déchets (végétaux PAP, textiles)	362	391	233	279	280
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	894	906	678	696	614

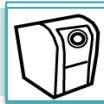
* Dernières données disponibles Source ORDEEC

Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale n-3. La population municipale prend en compte uniquement les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Ceci explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.



006-210600383-20251201-D_74_12_2025-DE
Reçu le 04/12/2025

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

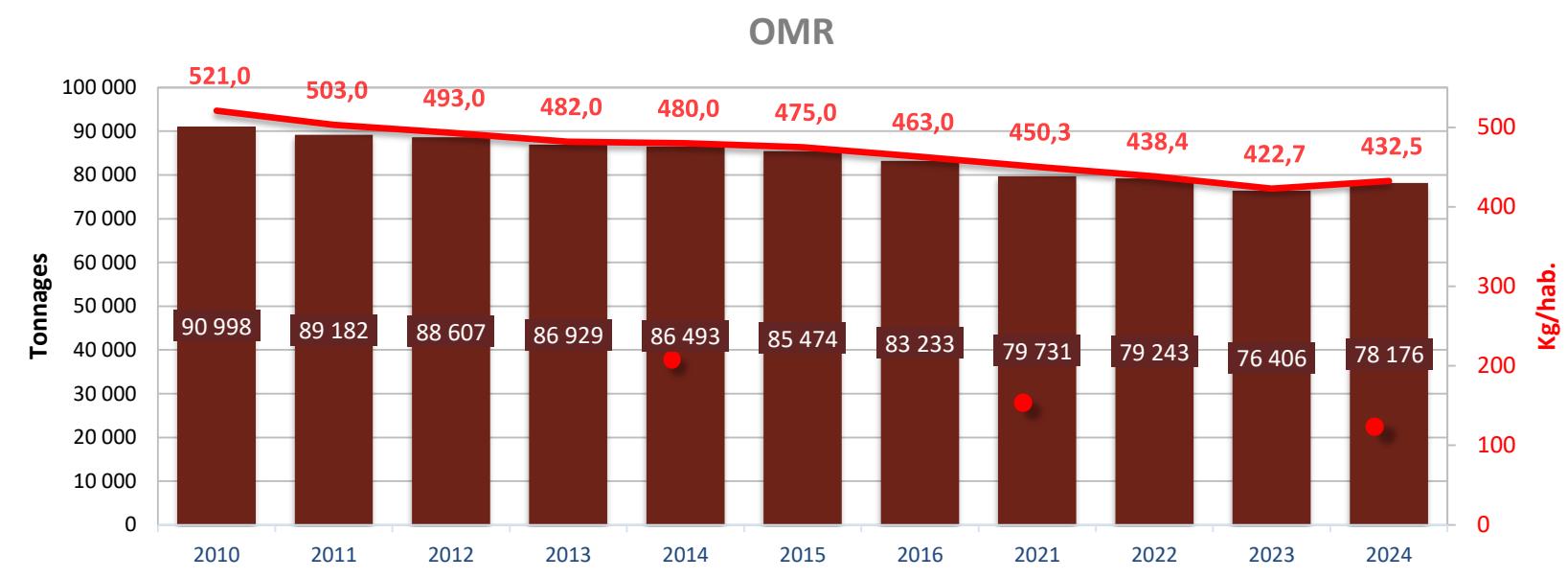


78 176
tonnes en 2024

Soit +2,32% entre
2023 et 2024

432,5
kg/hab. en 2024

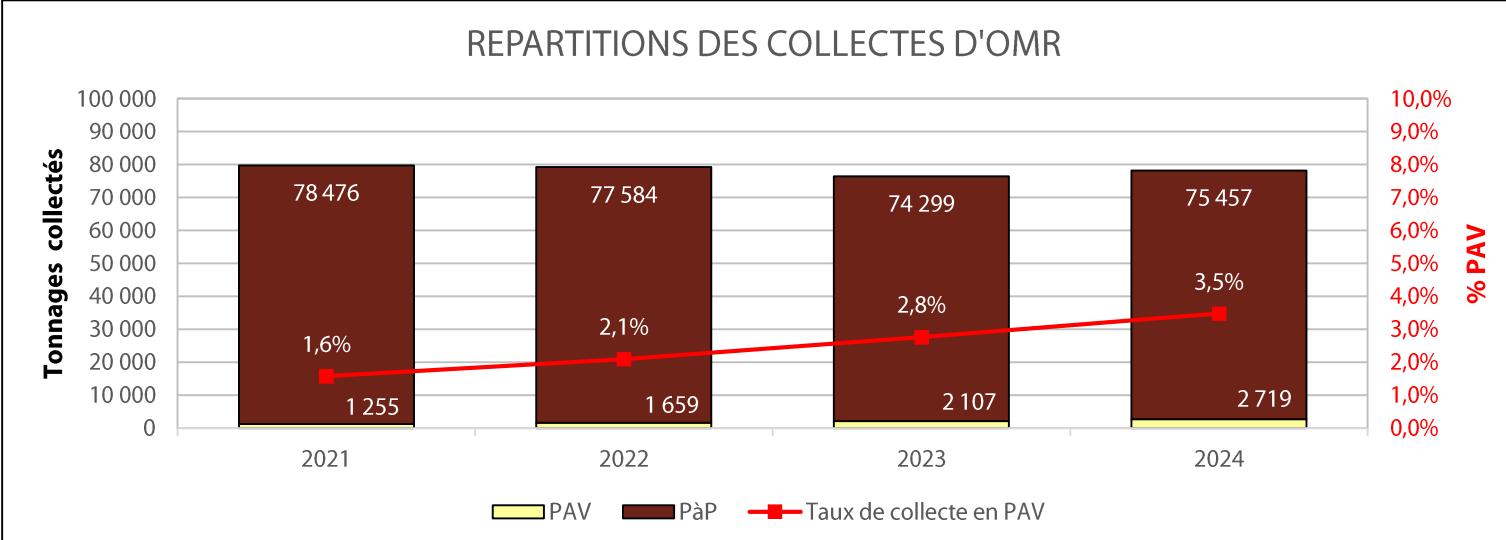
Soit +9,8 kg/hab
entre 2023 et 2024



Par rapport à 2010, on constate une diminution de 14,1% des tonnages d'OMR.

En 2024 on a une petite augmentation de 2,32% après plusieurs années de baisse.

Cette collecte est très majoritairement réalisée en porte à porte (96,5% des tonnages) mais la part collectée en PAV est en augmentation régulière.





9 932

tonnes en 2024

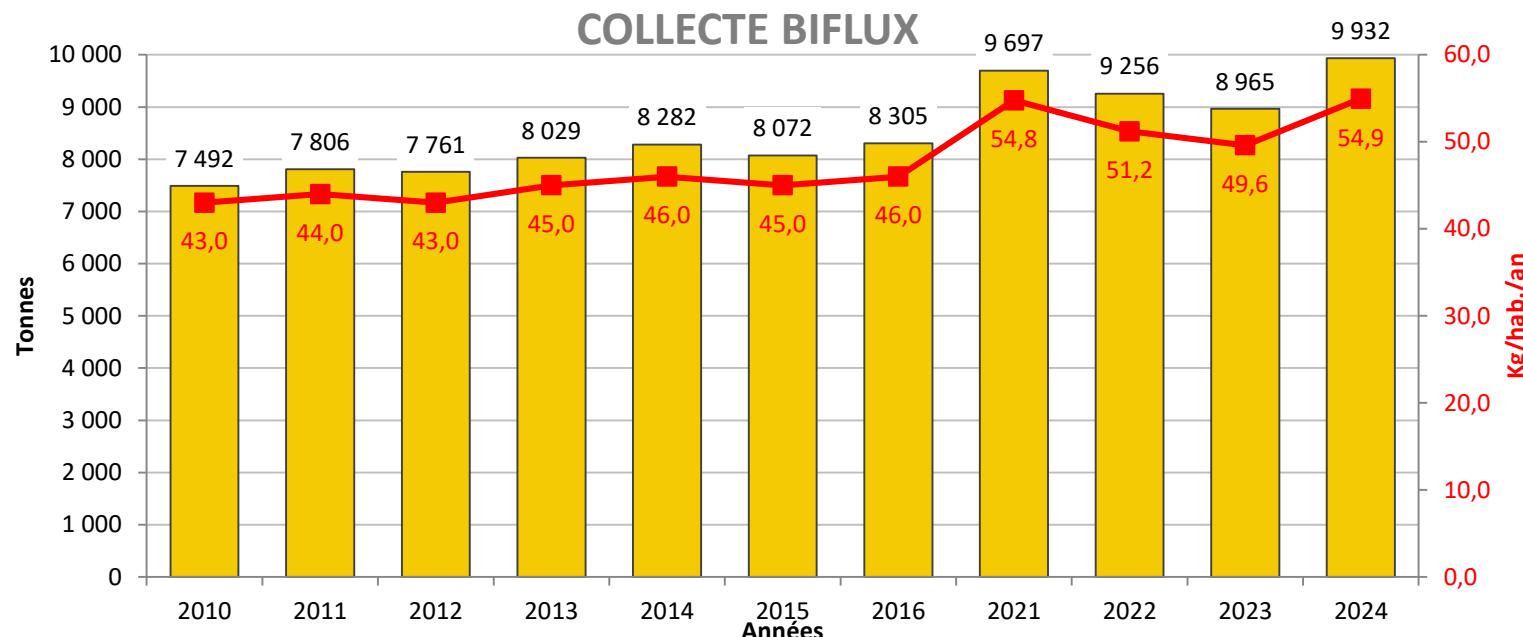
Soit +10,78 % entre

2023 et 2024

54,94

kg/hab. en 2024

Soit +5,34 kg/hab.
entre 2023 et 2024



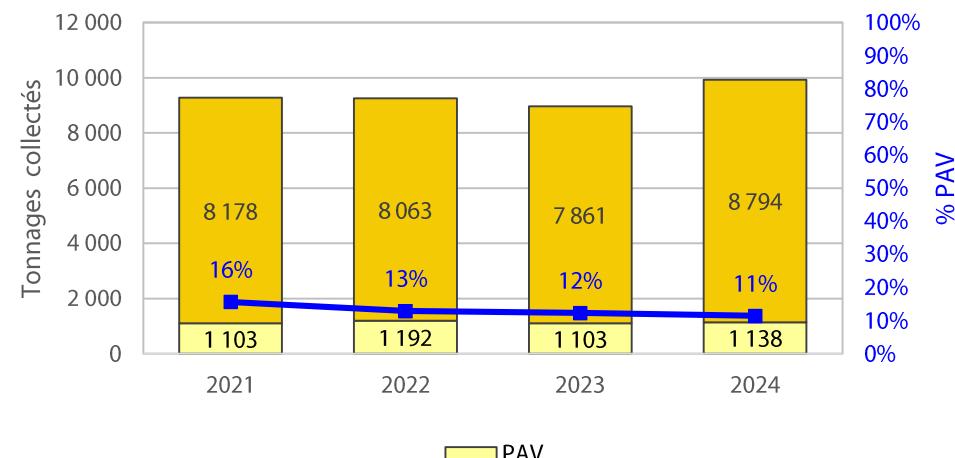
En 2024 on constate une augmentation de **967 tonnes** de bi flux par rapport à 2023

Cette augmentation importante est certainement liée à l'augmentation des collectes en porte à porte notamment sur la commune de Valbonne (suppression de points de regroupement) et au déploiement de collecte sélective en apport volontaire ou en porte à porte dans le parc de Sophia.

Il reste encore près de 128 kg/habitant d'emballages dans les ordures ménagères.

La collecte du bi flux se fait majoritairement en porte à porte (88,6%) et le reste en point d'apport volontaire (11,4%).

REPARTITIONS DES COLLECTES DE BIFLUX



ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES



Le gisement de biflux est traité au centre de tri PAPREC à Cannes/Mandelieu.

Les déchets recyclables, une fois déversés au sol, font l'objet d'un premier contrôle visuel pour retirer les déchets indésirables les plus volumineux (sacs noirs, objets en plastique ou métalliques...). C'est ce qu'on appelle « **les déclassements** ».

Les déchets sont alors rechargés dans la chaîne de tri et font l'objet d'un tri mécanique afin d'éliminer le maximum d'indésirables. C'est ce qu'on appelle « **les refus** ». Un contrôle en bout de chaîne par des opérateurs est également réalisé pour affiner le tri.

Afin de déterminer le taux moyen d'objets non recyclables dans la chaîne de tri, des échantillonnages sont faits suivant un planning défini préalablement et le taux de refus est ainsi calculé à l'année et appliqué aux tonnages entrants au centre de tri.

Les différentes matières valorisables, une fois séparées, sont compactées en balles afin de les expédier chez les repreneurs et permettre leur recyclage.

Les déchets non conformes (déclassements et refus = matières non recyclables par cette filière emballages ménagers journaux magazines) font l'objet de rechargements et de traitements refacturés à la CASA.

Outre l'aspect financier, ces déchets indésirables peuvent constituer des risques pour les opérateurs ainsi que pour les équipements (explosions liées à des batteries au lithium ou à des bouteilles de protoxyde d'azote, dégradation des machines, ...) et conduire à des arrêts techniques du centre de tri.

Je trie mes déchets

Les emballages ménagers, journaux, magazines



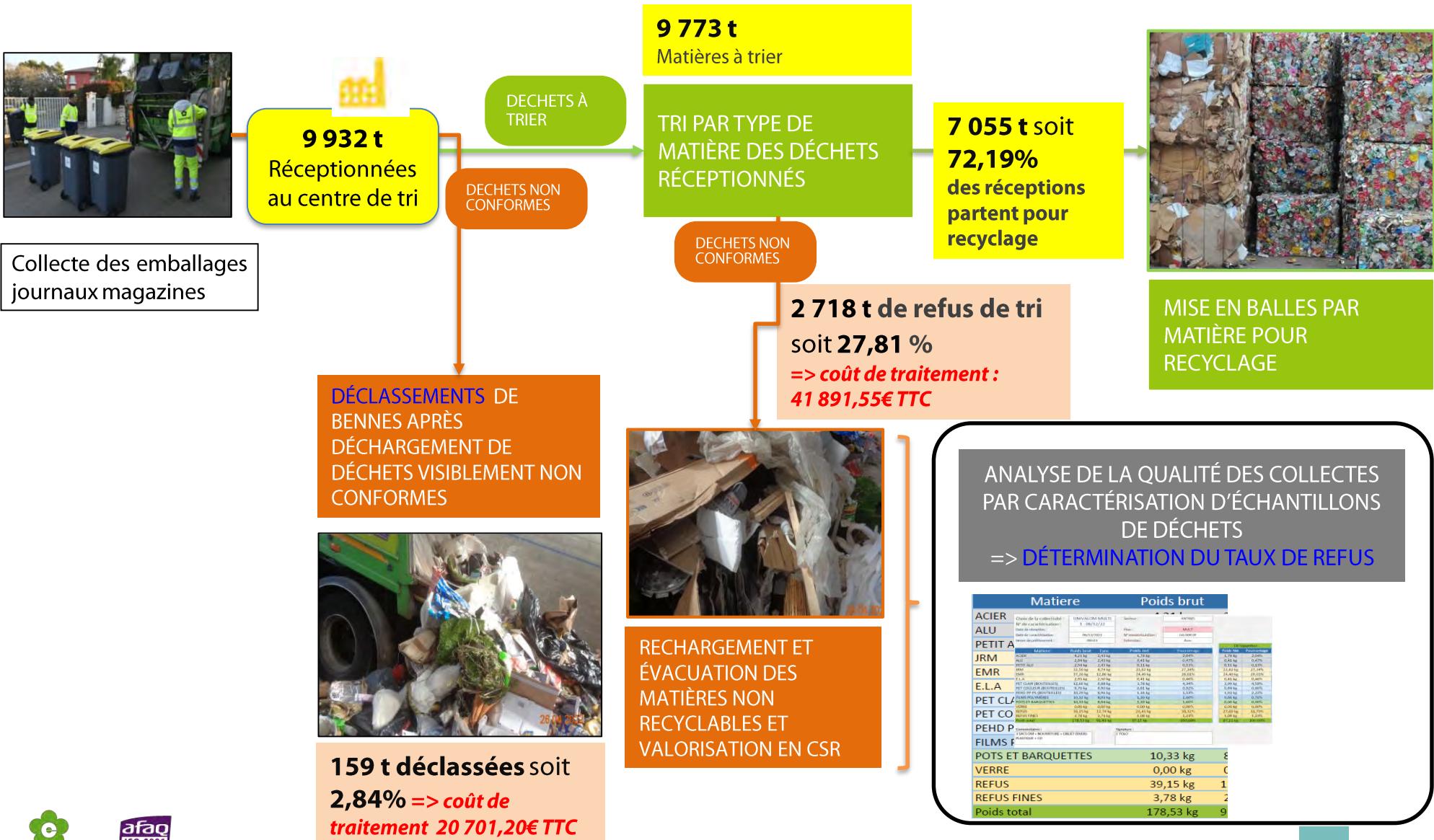
EN VRAC
OU SAC
TRANSPARENT
PAS DE
SAC NOIR

Consigne: Emballages en vrac, non imbriqués, bien vidés.

Refus: Si le bac contient un sac noir ou trop d'erreurs de tri il ne sera pas collecté.

+ d'infos
https://liens.agglo-casa.fr/bien_trier_ses_dechets





62 592,75 € TTC de déclassement + pénalités de dépassement des 25% de refus en 2024

Soit une diminution des coûts de **93 295,28 €** entre 2023 et 2024

539 bennes soit **159 t** déclassées en 2024 soit un coût de **20 701,20 euros TTC** (130 euros/tonne)

- **39,31%** de tonnes déclassées entre 2023 et 2024

27,81% de taux de refus soit **2 718 t** déclassées en 2024 soit un coût de **41 891,55 euros TTC**

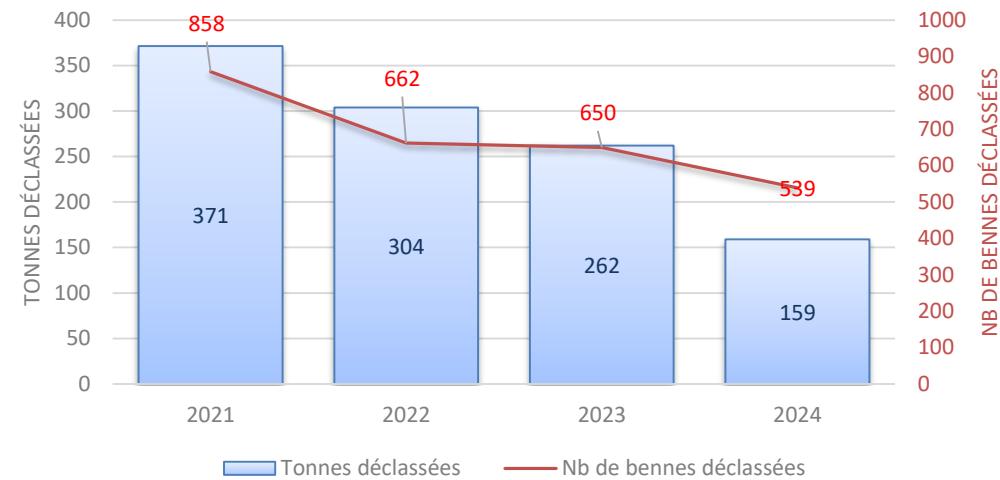
- **4,26%** entre 2023 et 2024

Globalement, 28,97 % des déchets collectés en emballages ménagers ne sont pas des matières pouvant être recyclées.

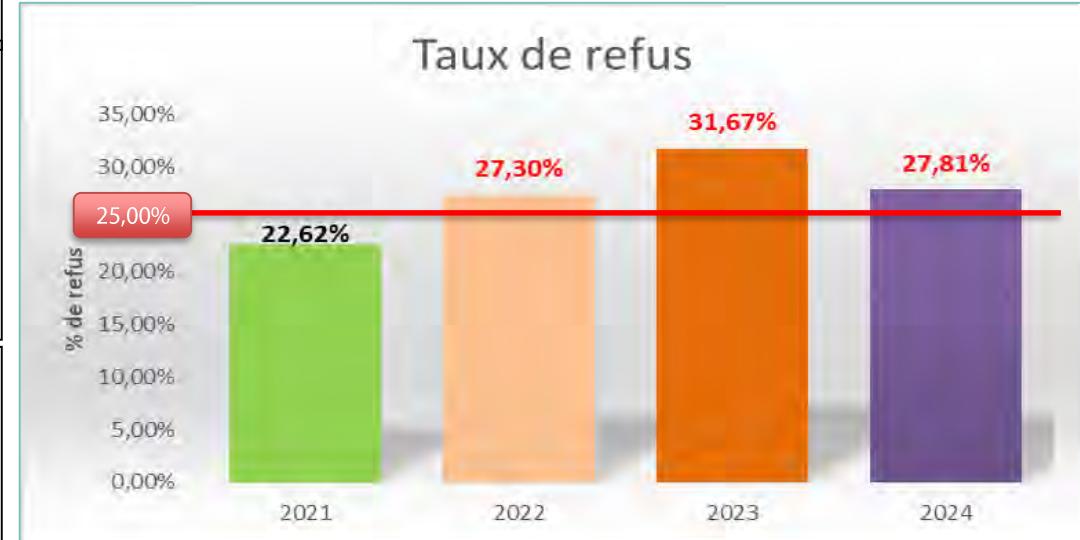
Ces 2 877 tonnes de déchets non conformes constituent une charge conséquente de collecte, de transport, de tri et d'encombrement du centre de tri PAPREC.

Les actions de sensibilisation et de compréhension des gestes de tri doivent se poursuivre afin de réduire les refus de tri.

Analyse des déclassements au centre de tri



Taux de refus



Au-dessus de 25% de refus, des pénalités financières sont appliquées à la CASA.



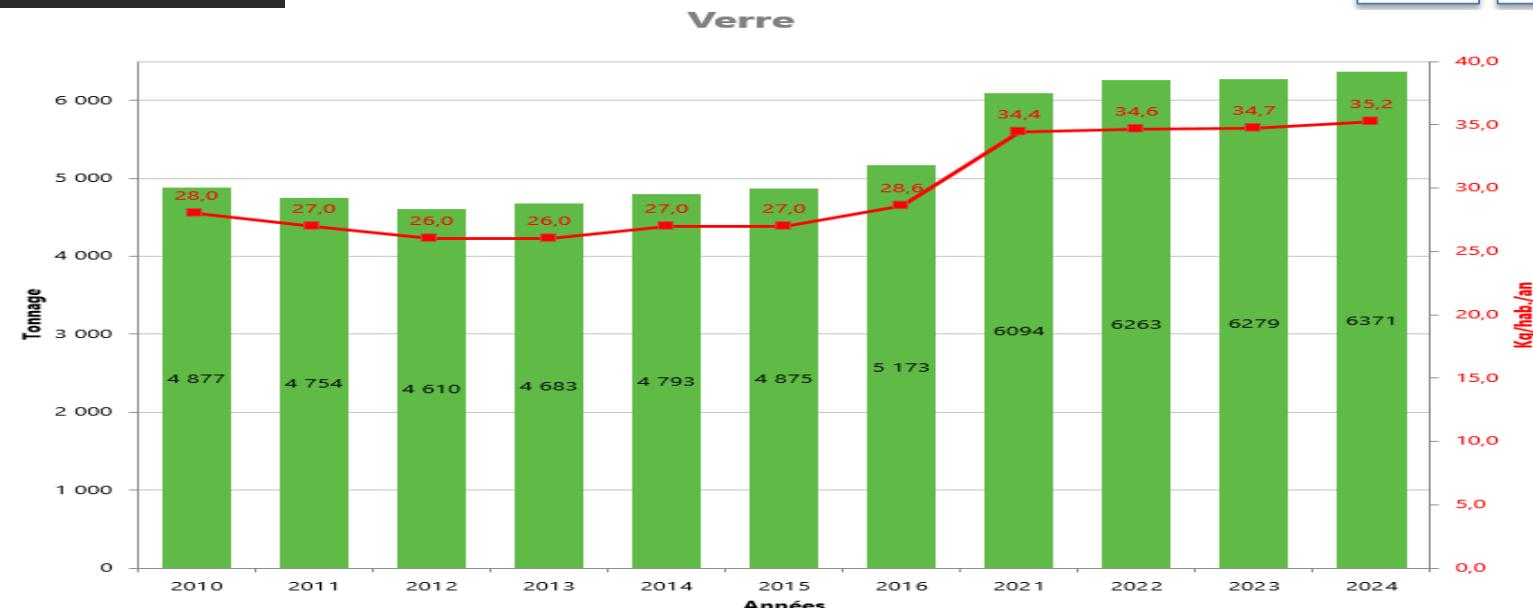
6 371,15
tonnes en 2024

Soit +1,46% entre
2023 et 2024

35,24

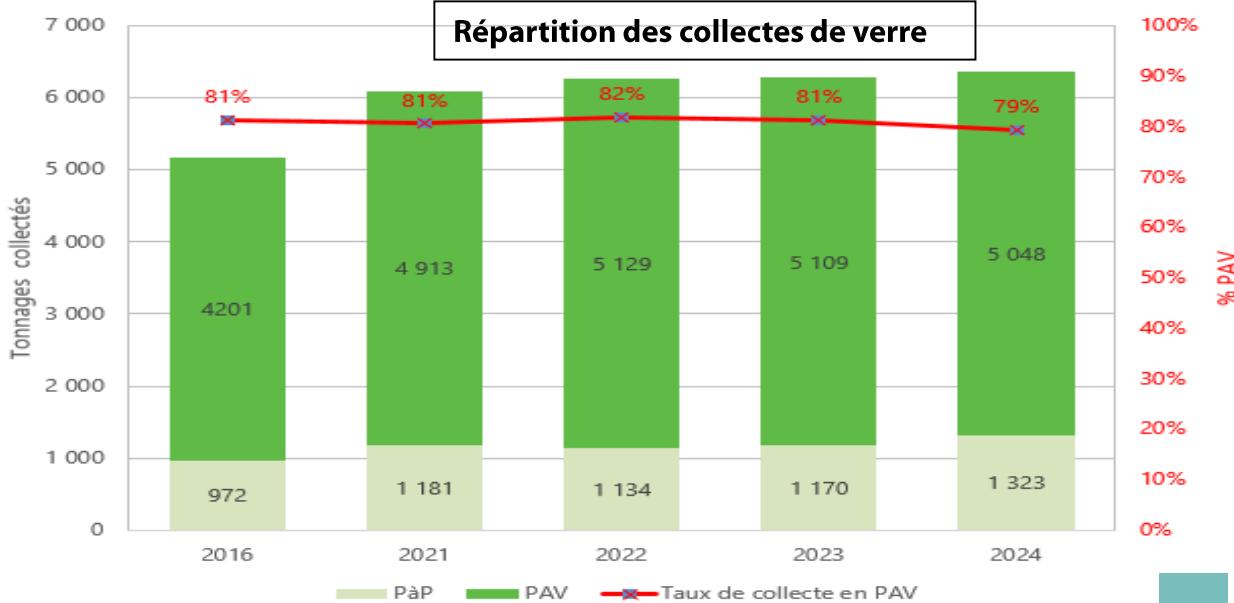
kg/hab. en 2024

Soit +0,5 kg/hab.
entre 2023 et 2024



Les performances de collecte du verre sont correctes puisque la moyenne au niveau régional/national se situe davantage entre 25 et 32 kg/hab. Toutefois trop de verre se retrouve encore dans les OMR (l'équivalent de 32 kg/hab./an), et des efforts sont encore à fournir.

La CASA reverse 5€ par tonne collectée de verre à la ligue contre le cancer.
Pour 2024, 31 855€ ont ainsi été versés.





006-210600383-20251201-D_74_12_2025-DE
Reçu le 04/12/2025

ZOOM SUR L'EXPÉRIENCE DE LA COLLECTE DE CARTONS DES COMMERCANTS DU CENTRE-VILLE D'ANTIBES



La collecte des cartons débutée le 3/07/2023 sur un circuit défini du centre-ancien d'Antibes, s'est poursuivie en 2024.

Elle s'effectue auprès de la centaine de commerçants desservis, tous les jours de la semaine, du 01 juin au 30 septembre puis tous les mardis, jeudis et samedis sur la période novembre à mai.

Pour améliorer ce service, une dizaine de petites bornes de 2 m³ ont été installées dans le vieil Antibes. Ces dernières sont accessibles 24h/24h et sont quant à elles collectées tous les jours.

Cette collecte a été faite principalement par une entreprise d'insertion, AVIE, dans le cadre d'un marché public. La régie et le prestataire VEOLIA sont venus en complément pour collecter les bornes 7 jours sur 7 jours.



COLLECTE DES CARTONS

DANS LE CENTRE-VILLE D'ANTIBES
ET LE VIEIL ANTIBES

NOUVEAUTÉS 2024

TENEZ-VOUS INFORMÉ DES HEURES DE PASSAGE DANS LES RUES CONCERNÉES



OBCC
OPÉRATEUR
BUREAU DES COMMERCANTS
CENTRE-VILLE D'ANTIBES

CONSIGNES

Collecte uniquement des cartons pliés et sans déchet indésirable

VOS CARTONS NE SERONT PAS COLLECTÉS SI :

	Carton non plié		Présence de polystyrène et/ou chips de polystyrène		Film plastique		Collier de serrage		Cagette en bois ou en plastique
--	-----------------	--	--	--	----------------	--	--------------------	--	---------------------------------

SECTEUR

Un circuit de collecte a été établi avec des points de collecte en porte à porte de commerçants ainsi que des points fixes. Ces points fixes permettent d'étendre aux autres commerçants de la zone cette collecte en apportant les cartons aux horaires programmés.



JOURS DE COLLECTE

Collecte tous les jours jusqu'au 30 septembre, puis du lundi au samedi du 1^{er} octobre au 31 octobre 2023.
Entre 10h et 15h selon les voies.

Plus d'informations sur :
agglo-SOPHIAANTIPOLIS.fr
avec ce QR Code

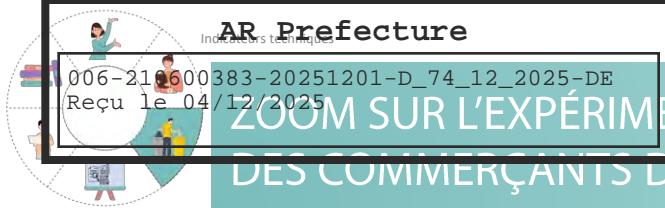
ou par téléphone du lundi au vendredi au 04 92 19 75 00

DÉCHÈTERIES

Pour les grosses productions, les déchèteries communautaires sont à votre disposition.
Plus d'info sur univalm.fr rubrique déchèteries



DOI 20/09/2023



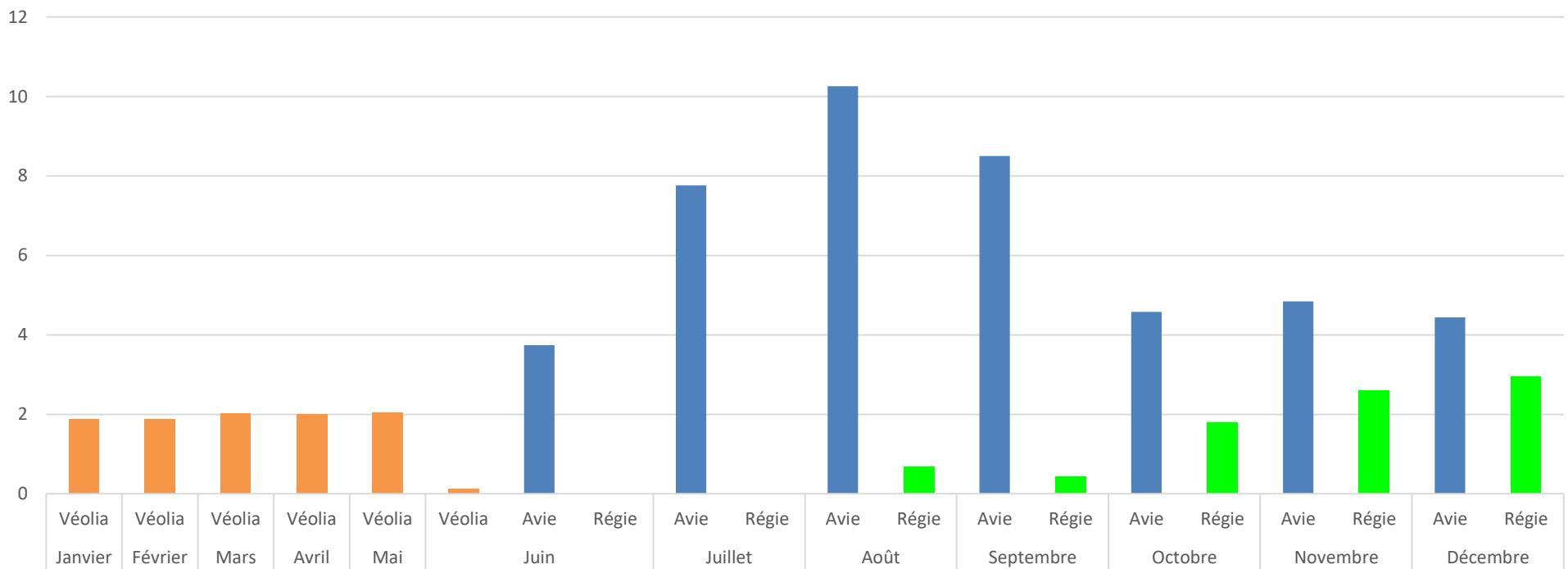
006-210600383-20251201-D_74_12_2025-DE
Reçu le 04/12/2025

ZOOM SUR L'EXPÉRIENCE DE LA COLLECTE DE CARTONS EN PORTE À PORTE DES COMMERCANTS DU CENTRE-VILLE D'ANTIBES



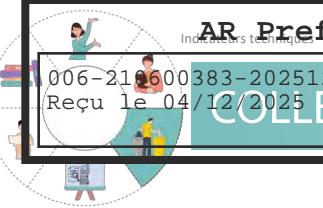
62,53 tonnes
collectées en 2024

Poids en Tonnes



Le ramassage de la dizaine de bornes représente environ 200 kgs de carton/jour de collecte. Une centaine d'établissements utilisent le service de collecte. Les consignes de présentation sont bien assimilées et la qualité du gisement est correcte.

Il est constaté une amélioration notable de la salubrité des autres points de collecte, moins saturés, et des colonnes d'apport volontaire du périmètre moins souvent bouchées.



006-210600383-20251201-D_74_12_2025-DE
Reçu le 04/12/2025

COLLECTE DES VÉGÉTAUX ET DÉPÔTS EN DÉCHETTERIE



23 462
tonnes en 2024

Soit +6,17% entre
2023 et 2024
(+1363 tonnes)

129,8
kg/hab. en 2024

Soit +7,8 kg/hab
entre 2023 et 2024

Les végétaux collectés en porte à porte ou en déchetteries sont pour partie réceptionnés au niveau du quai de transfert de Villeneuve Loubet où ils sont préalablement broyés. Ils sont par la suite envoyés principalement sur les plateformes de compostage de Fréjus et parfois de Tarascon. Le compost obtenu est certifié selon la norme NFU 44-051 et peut être utilisé en agriculture biologique.

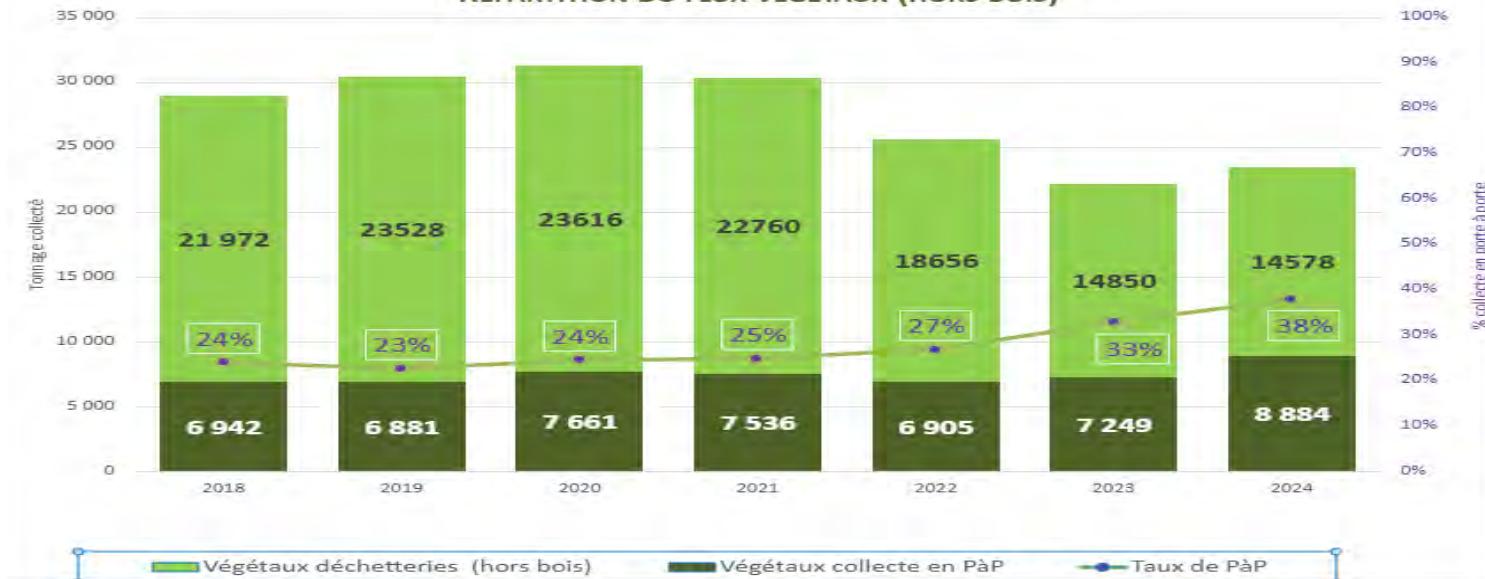
On constate une diminution des apports en déchetterie au profit des collectes en porte à porte.

Depuis 2017, 100% des végétaux sont compostés.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)



RÉPARTITION DU FLUX VÉGÉTAUX (HORS BOIS)





1110,02 tonnes en 2024

collectées en PàP par la régie sur la zone expérimentale soit +101,2 % d'augmentation

Une cartographie des secteurs concernés a été mise en ligne sur le site internet de La CASA.

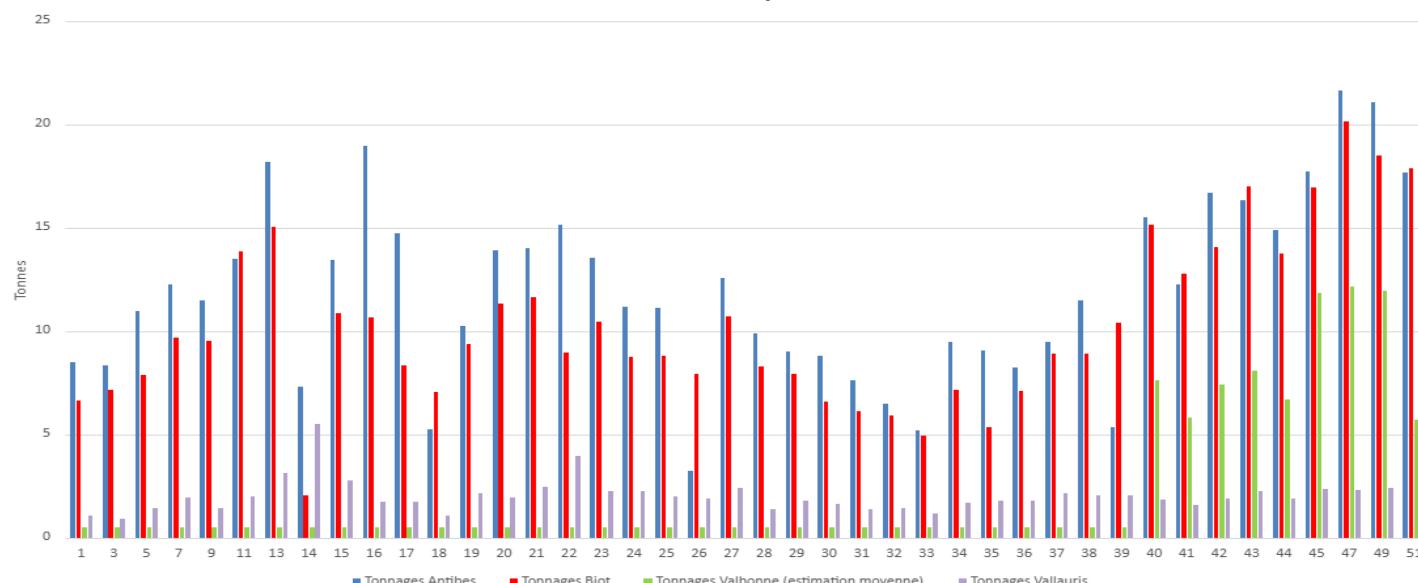
https://liens.agglo-casa.fr/gerer_ses_dechets

Les foyers éligibles (13 260 foyers soit environ 30 500 habitants concernés) pour cette collecte ont été informés grâce à la distribution d'un flyer explicatif dans les boîtes aux lettres. Ils ont été invités à commander des bacs (ou sacs pour les cas particuliers) au moyen d'un formulaire dédié.

[Extension de la collecte des végétaux - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis](#)

Afin de réduire les tonnages de végétaux collectés en OMr et diminuer le recours au brûlage dans les jardins, une expérimentation de collecte en porte à porte a débuté en 2022 sur plusieurs quartiers de 4 communes du littoral (Biot, Valbonne, Vallauris et Antibes). En 2024, cette prestation a été étendue à l'ensemble des communes de Biot et Valbonne et aux quartiers Constance, Maures, Beauvert sur la commune d'Antibes.

Evolution des tonnages hebdomadaires de végétaux collectés en PAP sur les communes d'Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris pour l'année 2024



En 2024, **augmentation de 1363 tonnes de végétaux soit +6,17 %** comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA (hors bois). L'extension du périmètre des collectes en porte à porte et une météo favorable ont contribué à cette augmentation de tonnage.

Toutefois, de manière générale, il convient de poursuivre les actions pour limiter ces quantités de végétaux en favorisant les actions de compostage, de broyage ou de paillage et pour inciter également les professionnels des espaces verts, à proposer aux usagers des solutions de réemploi des végétaux broyés sur site.



La CASA a mené en 2023 une étude dans la perspective de la mise en place au 1er janvier 2024 du tri à la source des biodéchets, conformément à la loi AGEC. Ainsi, sur l'ensemble du territoire le scénario retenu est le déploiement du compostage individuel et du compostage partagé.

Cette action, portée par le syndicat de traitement UNIVALOM consiste à :

=> Equiper les maisons avec jardin de composteurs individuels (**17 561 composteurs à distribuer**).

=> Installer des sites de compostage partagé en pied d'immeubles, dans les écoles ou dans des espaces publics adaptés afin de desservir le reste de la population (**213 sites partagés à installer**).

Haut-Pays

11 communes (Gourdon, Courmes, Caussols, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bezaudun, Bouyon, Les Ferres, La Roque en Provence, Conségudes)

Littoral

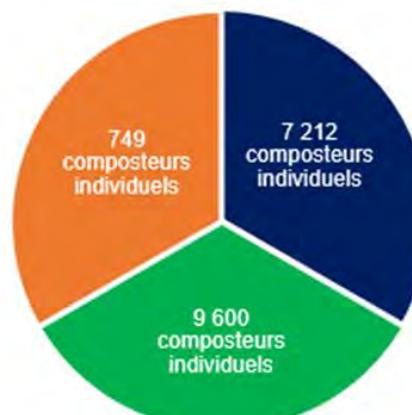
3 communes

(Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet)

Moyen-Pays

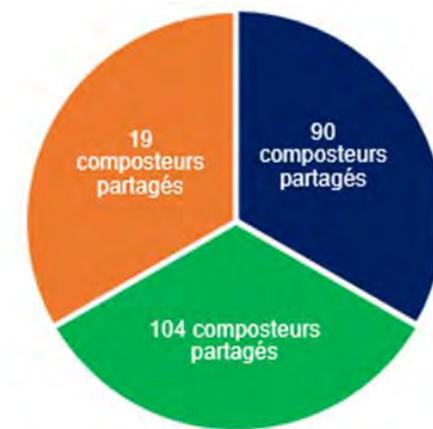
10 communes (Biot,

Châteauneuf-Grasse, La Colle-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup et Valbonne)



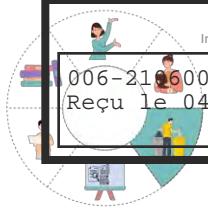
Nombre de composteurs individuels à distribuer par UNIVALOM (2024-2026)

17 561 composteurs individuels à distribuer



Nombre de sites partagés à installer par UNIVALOM (2024-2026)

213 sites partagés à installer



BILAN 2024 des distributions réalisées par le syndicat de traitement UNIVALOM sur le territoire de la CASA

Composteurs individuels distribués en 2024 :

- ## • 1891 compositeurs

Composteurs collectifs déployés en 2024 :

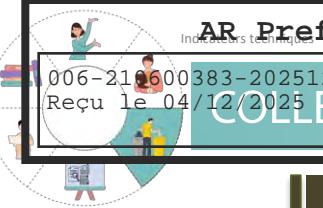
- **8 sites publics**
 - **7 sites privés**
 - **5 sites dans des établissements scolaires**





Bilan des déploiements sur les communes de la CASA en 2024

communes	composteurs individuels				composteurs collectifs		
	Historique depuis 2018	distribués en 2023	distribués en 2024	Cumul 2023 /2024 + historique	composteurs collectifs sur domaine public	composteurs collectifs dans les établissements scolaires	composteurs collectifs dans le domaine privé
ANTIBES	402	651	306	1359	10	12	27
LE BAR-SUR-LOUP	43	52	57	152	0	0	0
BEZAUDUN-LES-ALPES	1	0	14	15	1	5	9
BIOT	133	100	124	357	0	1	0
BOUYON	3	3	27	33	0	0	0
CAUSSOLS	2	2	5	9	0	1	1
CHATEAUNEUF-GRASSE	44	61	64	169	0	0	0
CIPIERES	2	2	24	28	0	0	0
LA COLLE-SUR-LOUP	114	114	139	367	0	0	0
CONSEGUEDES		1	0	1	0	1	1
COURMES		0	1	1	0	0	1
COURSEGOULES	4	2	17	23	0	2	1
LES FERRES	1	0	3	4	0	2	0
GORDON	4	5	16	25	1	0	0
GREOLIERES	7	3	22	32	1	1	0
OPIO	52	67	61	180	1	2	1
ROQUEFORT-LES-PINS	191	278	288	757	0	0	0
LA ROQUE-EN-PROVENCE		1	0	1	0	1	0
LE ROURET	95	66	119	280	0	2	0
SAINT-PAUL-DE-VENCE	38	44	104	186	1	2	0
TOURRETTES-SUR-LOUP	72	224	131	427	0	1	1
VALBONNE	187	132	137	456	2	9	14
VALLAURIS	147	114	137	398	1	2	2
VILLENEUVE-LOUBET	101	60	95	256	0	7	4
Total	1643	1982	1891	5516	18	51	62

**40 478**

Interventions en 2024

Soit +10,5 % entre 2023 et 2024

19 863

Interventions sur rendez vous

Soit +1,5%

20 615

Interventions sur dépôts sauvages

Soit +20,83 %

6 418

Tonnes collectées en porte à porte

soit +2,78 %

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants, tous déchets qui pour des raisons de poids, de nature, de volume ou d'incompressibilité, ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

- Biens d'équipements ménagers, électroménager, mobilier, matelas, sommiers, objets de décoration, ustensiles de cuisine,
- Petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Emballages volumineux,
- Pneus, jantes (VL uniquement),
- Palettes.

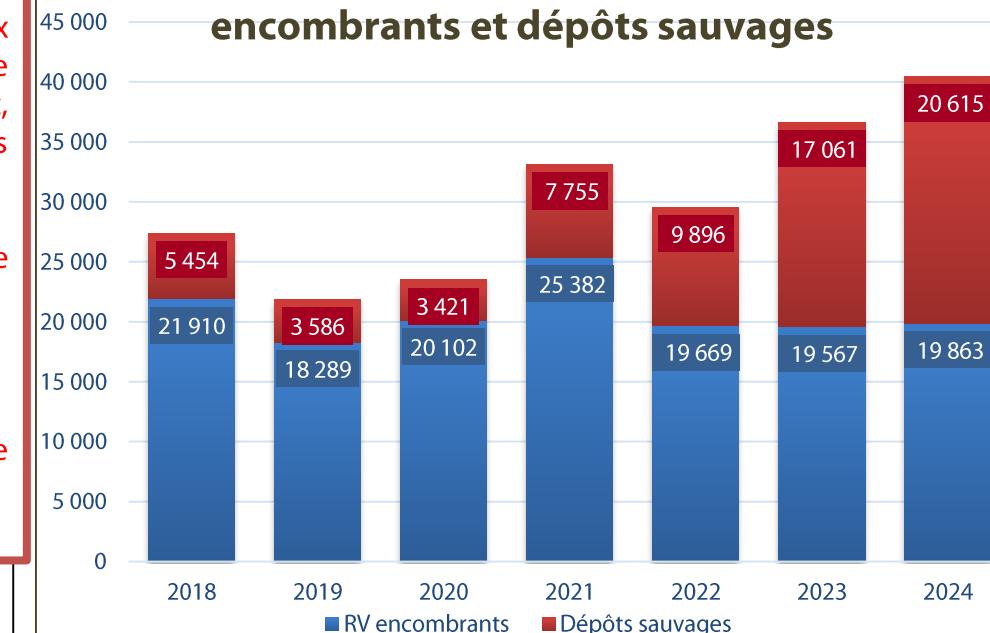
Sont INTERDITS à la présentation pour la collecte des encombrants :

- Déchets Dangereux Spécifiques : pots de peinture, bouteilles de gaz, extincteurs, engins explosifs,
- Verre plat,
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.),
- Gravats,
- amiante,
- Déchets verts,
- Véhicules Hors d'Usage (VHU).

La collecte des encombrants est réalisée gratuitement, par les équipes d'Envinet, sur prise de rendez-vous auprès des particuliers et par l'intermédiaire des syndics pour l'habitat collectif.

Les dépôts sauvages sont ramassés dans le cadre de ces collectes après signalements internes ou externes.

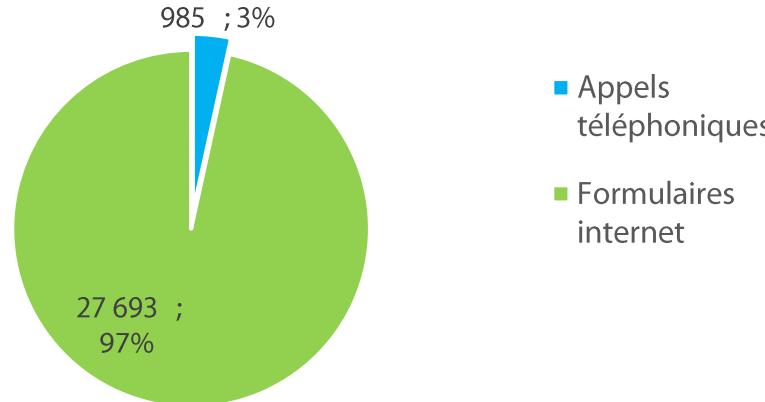
Evolution des enregistrements des demandes d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages



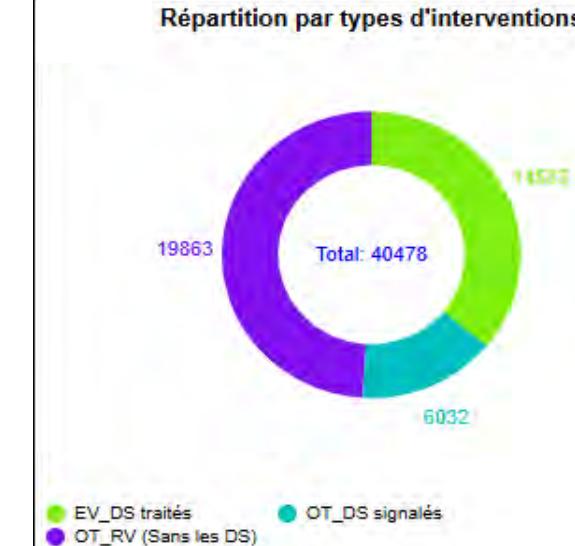
1737 interventions ont été faites sans qu'aucun encombrant ne soit présenté. Cela reste important mais on a eu une baisse de 18,33% par rapport à 2023 grâce au SMS de rappel pour la prise de RDV

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

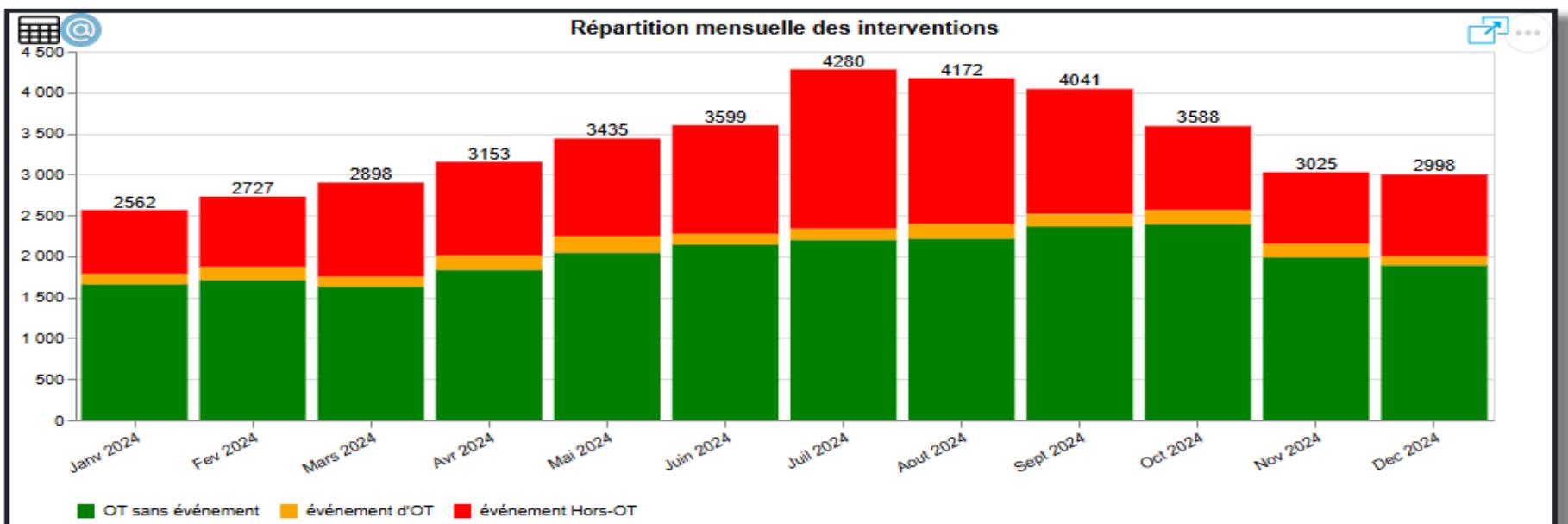
Répartition des canaux de demandes d'interventions reçues en 2024



Répartition par types d'interventions



Répartition mensuelle des interventions



Répartition mensuelle des interventions



ZOOM COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES



Les encombrants collectés par la CASA sont majoritairement amenés sur deux sites gérés par l'entreprise RUVALOR et situés sur les communes de Biot et de Bar sur Loup. Ils sont triés par matière afin d'être valorisés.

À l'issue de ce tri, les déchets non triables restants (67%) sont acheminés au centre de tri Val Azur à Nice et sont transformés en Combustibles Solides de Récupération (CSR) qui sont utilisés comme combustibles dans certaines industries de type cimenteries.

En 2024 la collecte réalisée par la CASA est de 6 417,97 tonnes contre 6 243,88 tonnes en 2023, soit une hausse de 2,78%. En 2024, un tri des matelas a été mis en place pour une prise en charge par la REP mobilier.

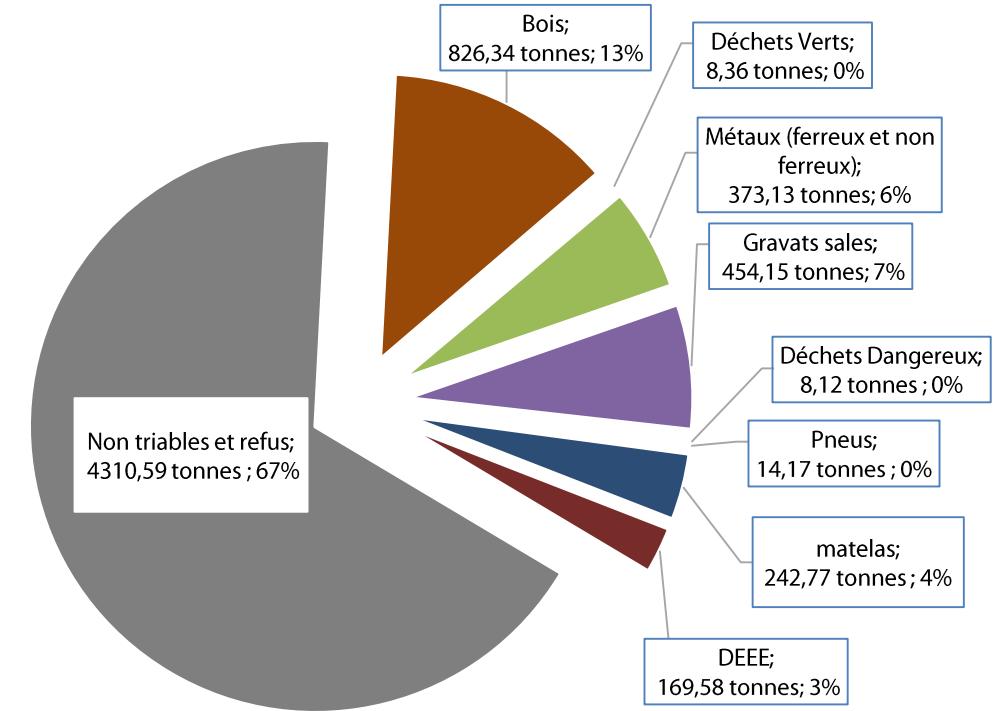


Collecte d'encombrants et dépôts sauvages

Collecte en camion grappin : 38 % du charroi => déchets difficilement triables du fait de la compaction

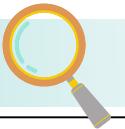
Collecte en camion plateau 62 % du charroi => déchets triables par matière car peu dégradés

Répartition par matière des collectes d'encombrants et dépôts sauvages



Sites de transit et tri

Tri par matière



La CASA offre plusieurs solutions pour évacuer les encombrants :

1. Des formulaires en ligne pour la prise de RDV encombrants. Ces formulaires internet, outre le fait de réduire drastiquement le nombre d'appels téléphoniques et donc le temps d'attente, permettent de formuler des demandes de rendez-vous 24h/24h et 7j/7j. Ces demandes de rendez-vous sont généralement traitées dans les 24h ouvrées. Pour les copropriétés, la demande doit être faite par le gestionnaire. Les RDV individuels ne sont pas acceptés.
2. En 2024, la Direction des Déchets a également déployé une application (PUBLIDATA) pour la prise de RDV en ligne pour les particuliers : <https://form.publidata.io/74ppcK5007>
3. De plus, Ecosystem collecte **gratuitement sur RDV et à domicile**, pour tous les habitants des communes du littoral et du moyen pays, l'électroménager dont les personnes souhaitent se défaire (réfrigérateur, congélateur, four classique et à micro-ondes, cuisinière, hotte aspirante, cave à vin, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge...). Les téléviseurs ne sont pas collectés. Pour planifier cette collecte d'électroménager <https://www.jedonnemonelectromenager.fr>. En 2024 c'est 916 interventions qui ont ainsi été réalisées.
4. L'apport en déchetterie

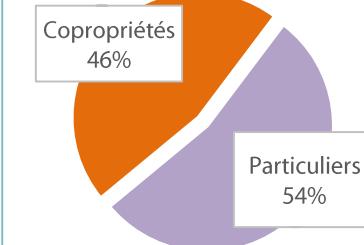
Dans le cadre des rendez-vous fixés par Envinet, dans l'application, un mail est adressé au demandeur, précisant la date d'intervention, les conditions de dépôt (la veille au soir à partir de 19h et le numéro d'identification du rendez-vous qui doit être affiché). Il rappelle à nouveau les déchets interdits ainsi que les volumes à présenter. De plus, la veille du rendez-vous, un SMS de rappel est également envoyé automatiquement.

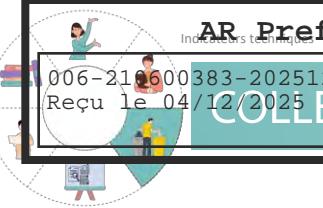
L'application facilite aussi la gestion interne et le recensement des dépôts sauvages (DS) collectés, avec l'utilisation, par les équipes terrain de téléphones portables. Les opérateurs de collecte saisissent, directement du terrain, les événements rencontrés lors de la collecte de type signalement de dépôts sauvages, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant, etc..

Une cartographie des interventions et des dépôts sauvages permet l'exploitation des données ainsi enregistrées.

Enfin, les communes reçoivent chaque jour, par mail, la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et d'éventuels commentaires d'interventions. Cela leur permet d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages.

Demandes de rendez-vous encombrants par Internet

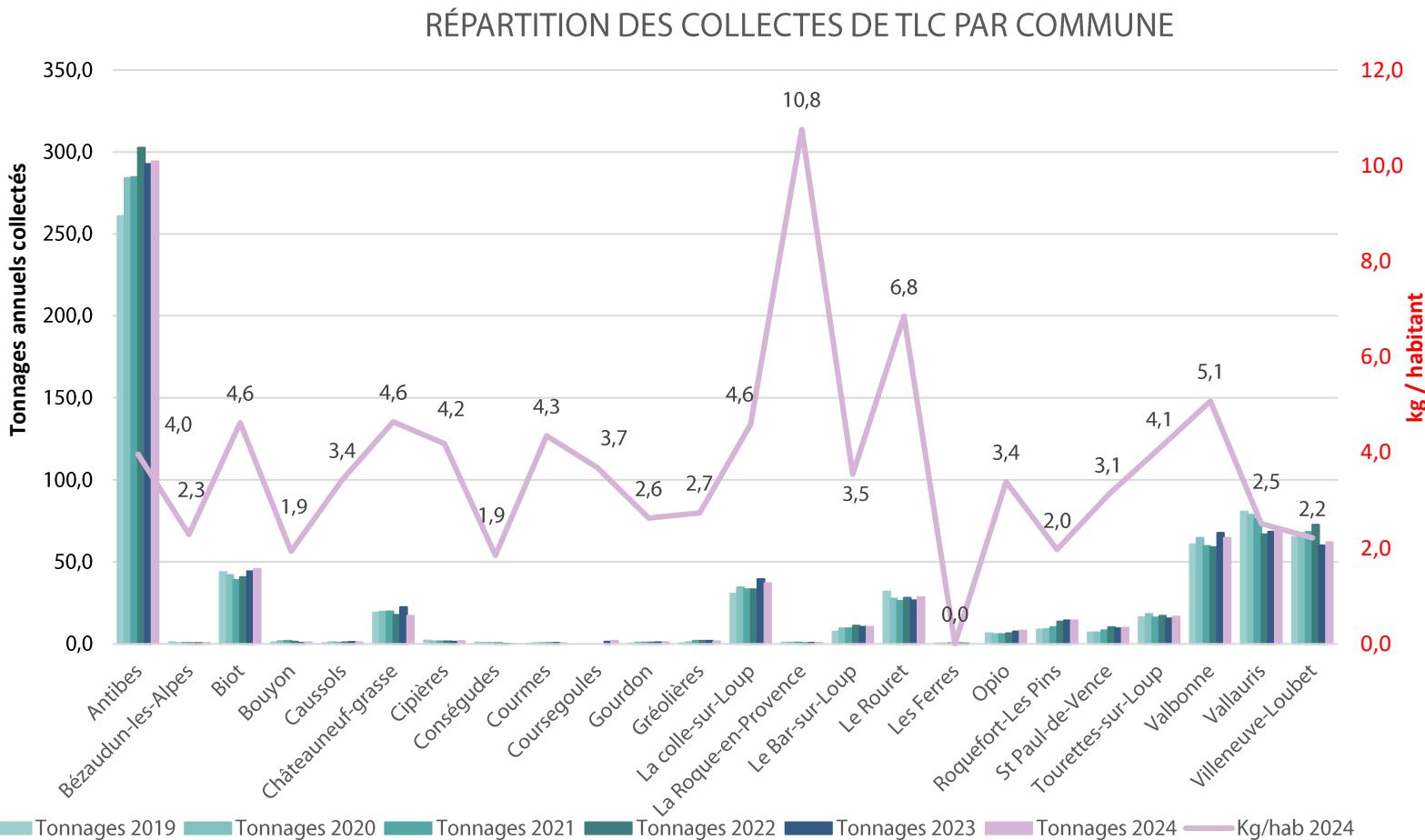




COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

689,8
Tonnes de TLC
en 2024

Soit +0,07 %
entre
2023 et 2024



En 2024, 689,8 tonnes de textiles, linge, chaussures ont été collectées par nos deux prestataires, Montagn'Habits et Pacôme Recyclage.

Les tonnages collectés ont été stables. La filière textiles est actuellement confrontée à de grosses difficultés qui peuvent compromettre à terme la viabilité de cette filière. Tout est donc mis en œuvre pour la sauvegarder.

La CASA a débuté en 2023 une campagne pluriannuelle de remplacement de 20% du parc de bornes chaque année (parc d'environ 130 bornes) avec un nouveau visuel créé. L'objectif est de remplacer l'intégralité du parc de bornes d'ici 5 ans.

7

déchetteries sur le territoire CASA

La CASA dispose de 7 déchetteries sur son territoire qui, depuis septembre 2018, sont gérées par le syndicat de traitement UNIVALOM.

- Antibes Juan-Les-Pins,
- Bezaudun-Les-Alpes
- Cipières
- La Colle-sur-Loup
- Valbonne
- Vallauris - Golfe Juan
- Roquefort-Les-Pins

Ces déchetteries font parties du territoire de CAP AZUR et du réseau des 21 déchetteries gérées par les syndicats de traitement et de valorisation UNIVALOM et SMED.

Les professionnels comme les usagers peuvent accéder à tout ou partie de ces déchetteries avec deux badges propres à chaque syndicat mais, avec des conditions d'accès harmonisées. Les particuliers ont une gratuité de 1,5 tonnes par an, excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer.

UNIVALOM déploie, quand cela est possible, un maximum de nouvelles filières sur les déchetteries pour une meilleure valorisation et prise en charge directe par les éco organismes qui en ont la responsabilité

Les conditions d'accès propres à chaque déchetterie, coordonnées, jours et horaires d'ouverture sont sur le site internet d'Univalom <https://univalom.fr>

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

DÉCHETS ACCEPTÉS

Déchets usuels : canapé, matelas, déchets vert, ferraille, verre, carton, tapis, moquette, bâti, électroménager, textile et chaussure, papier, revue, journaux, meuble, pneu, déchets électriques et électroniques, gravat propre, gravat isolé, verre plat, emballage ménager.



Déchets dangereux ménagers : néons, ampoules, peintures, isolant, huile de vidange, huile de friture, pilier, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteur, aérosol, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.



Déchets toxiques : produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits comburants.



Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vides et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEU** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **VÉGÉTAUX** : paix de raci plastique, paix de pots de fleur, paix de cailloux, paix de bâches,
- ✓ **GRAVAT SALES** : déblai de chantier (matériaux inertes en majorité), sac de ciment usagé,
- ✓ **GRAVAT PROPRES** : terre, pierre, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (paix de fer, bois, plastique),
- ✓ **ENCOMBRANTS** : ouvrir les sacs, paix de pneu et paix de déchets dangereux (DDM).

8

DÉCHETS REFUSÉS

déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution



produits **chimiques** d'usage **industriel** ou d'artisans



produits **chimiques** d'usage **agricole**, horficoles, viticoles et en pépinières



emballages d'exploitations agricoles



bouteilles de **gaz** issus des professionnels



extincteurs issus des professionnels



pneus issus des professionnels



déchets **incombustibles** (cendre, charbon de bois...)

Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.

(Règlement intérieur disponible en déchèterie et sur smed06.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse** pérémoris (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accattillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte :

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte
Renseignements : contact@aper-pyro.fr

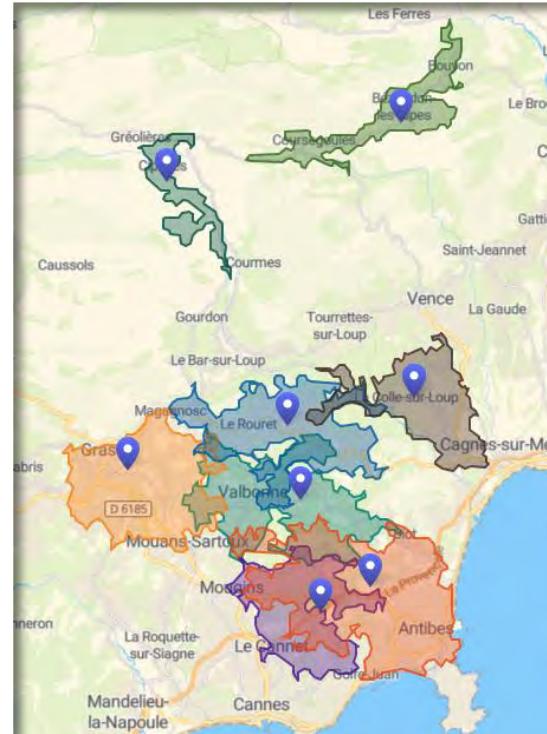
L'accès aux déchèteries du réseau CAP AZUR (Roquestéron et Grasse) permet d'inclure les territoires de la Roque en Provence ainsi qu'une portion des territoires de Conségudes et Le Bar-sur-Loup (- de 10km)

Une convention avec la métropole Nice Côte d'Azur permet également aux Tourrettans d'accéder à la déchetterie de Vence sous conditions.

Les communes desservies partiellement (soit à + de 10 km ou + de 10 min) ou non desservies sont : Gourdon, Conségudes, Les Ferres, Caussols, Courmes, Le Bar-sur-Loup.

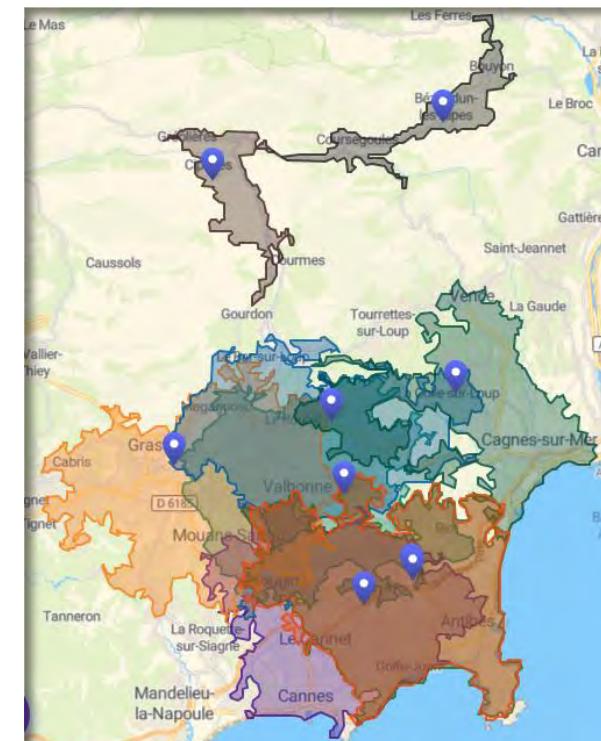
Desserte des déchèteries

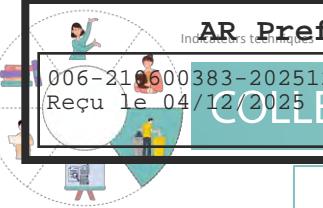
10 minutes



95% de la population a accès à une déchetterie à moins de 10 minutes ou moins de 10 kms

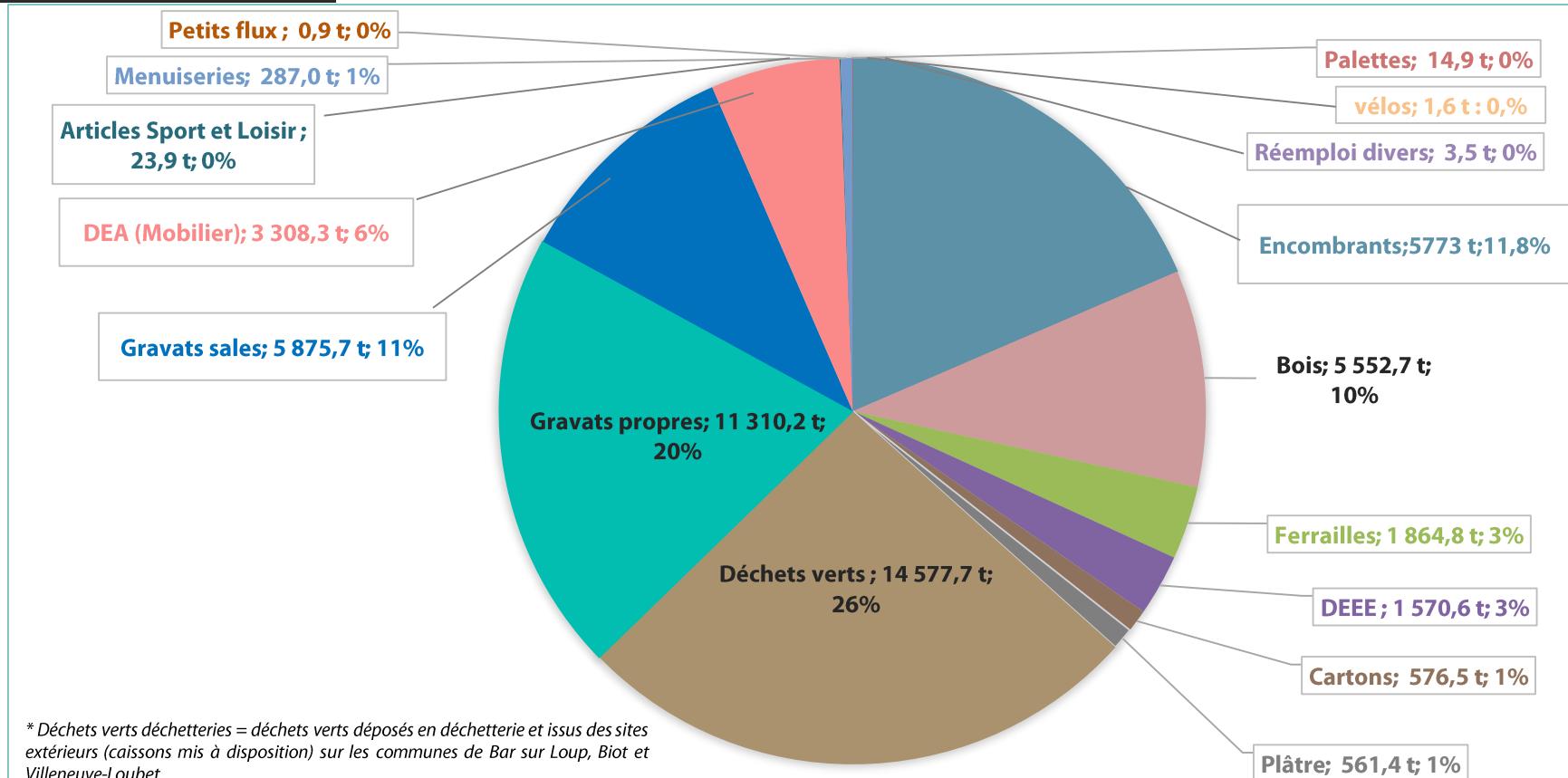
10 km





COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS EN DÉCHETTERIE (HORS DÉCHETS DANGEREUX)

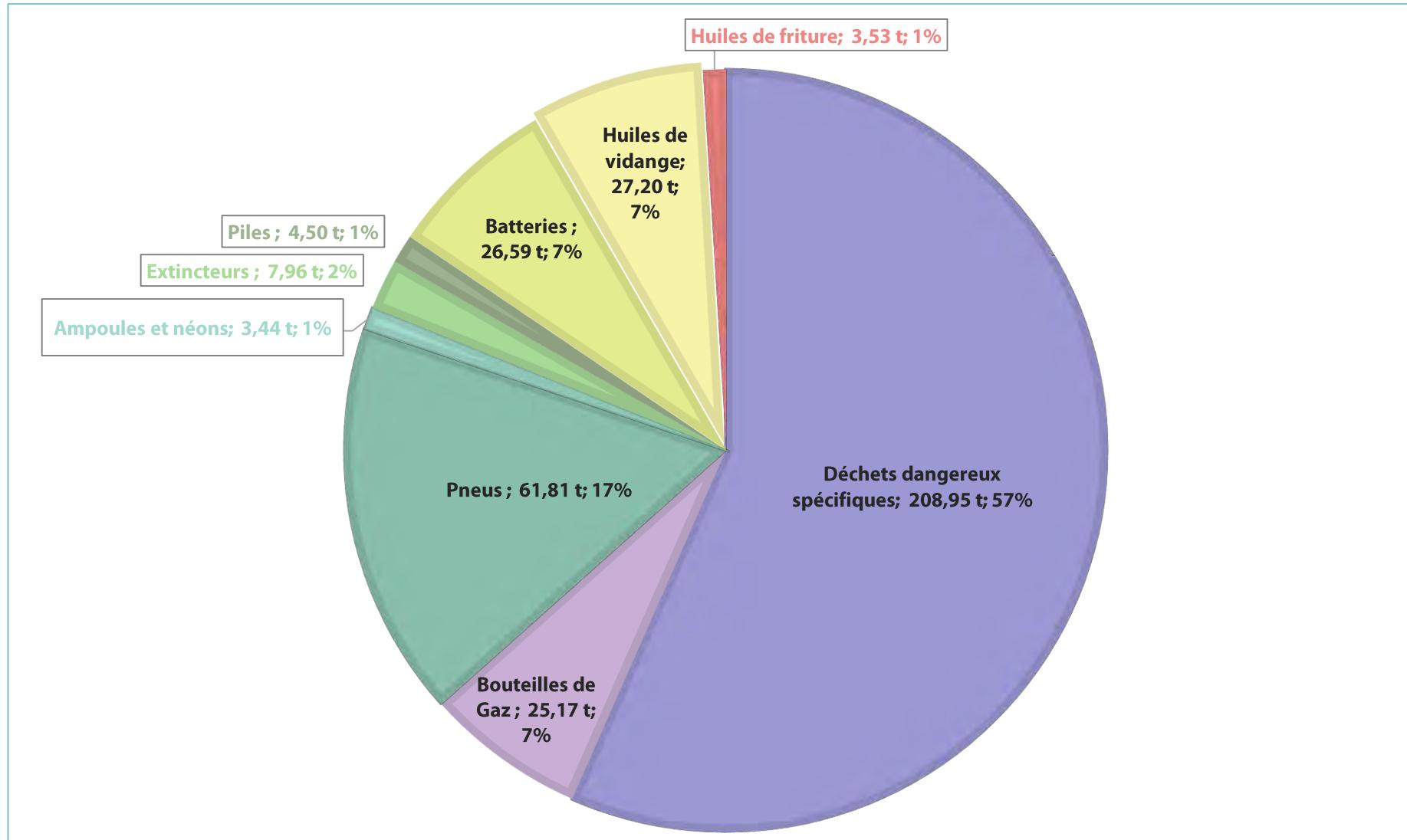
57199
Tonnes
d'apport en
déchetterie en
2024



Trois types de déchets représentent 68,8 % des apports en déchetterie :

- 1° Les **déchets verts** qui représentent plus de **26%** des quantités réceptionnées
- 2° Les **gravats propres et sales** avec **31 %** des tonnages
- 3° Les **encombrants** à hauteur de **11,8%**

De nouvelles filières de recyclage des Articles Sport et Loisir (ASL), du plâtre, des menuiseries et de Petits flux (bouchons de liège et plastique, cartouches) ont été mises en place. La mise en place de nouvelles filières REP dans les déchetteries nécessitent de la place ce qui rend parfois difficile leur déploiement. Des espaces de réemploi sont également déployés dans certaines déchetteries.



La réglementation fixe les objectifs de la **valorisation matière à 60%** en 2030 et 65% en 2035.

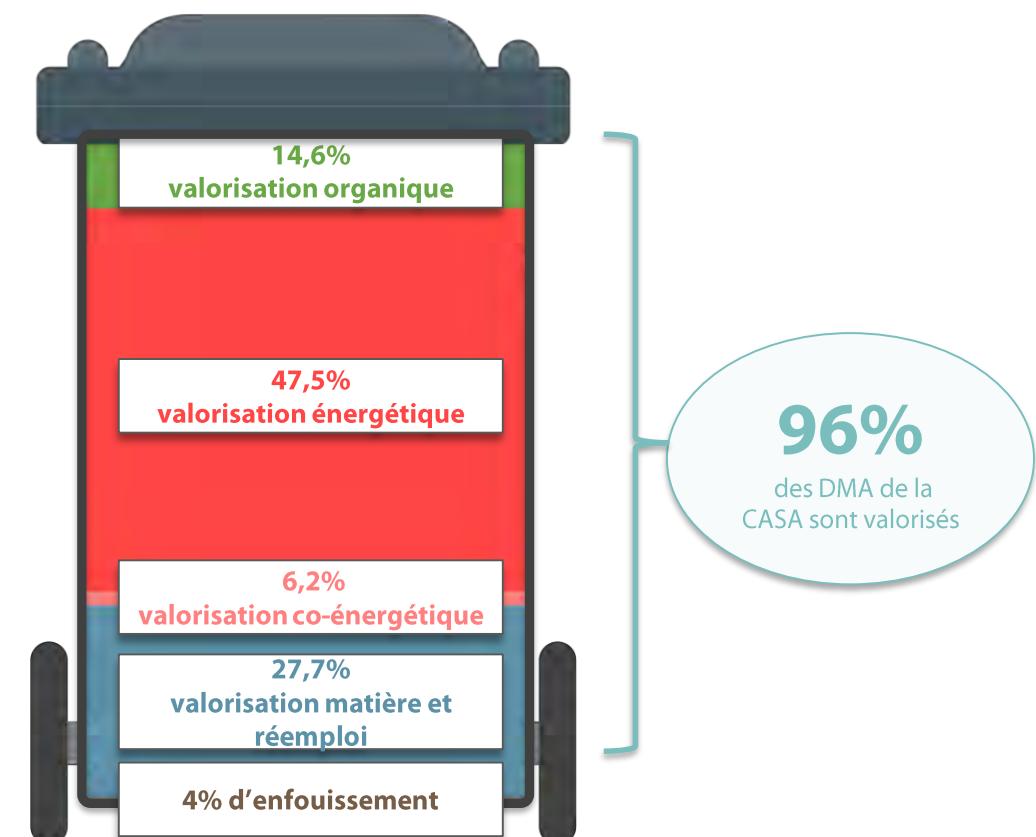
Actuellement elle représente 42,3% de la valorisation (valorisation organique + matière).

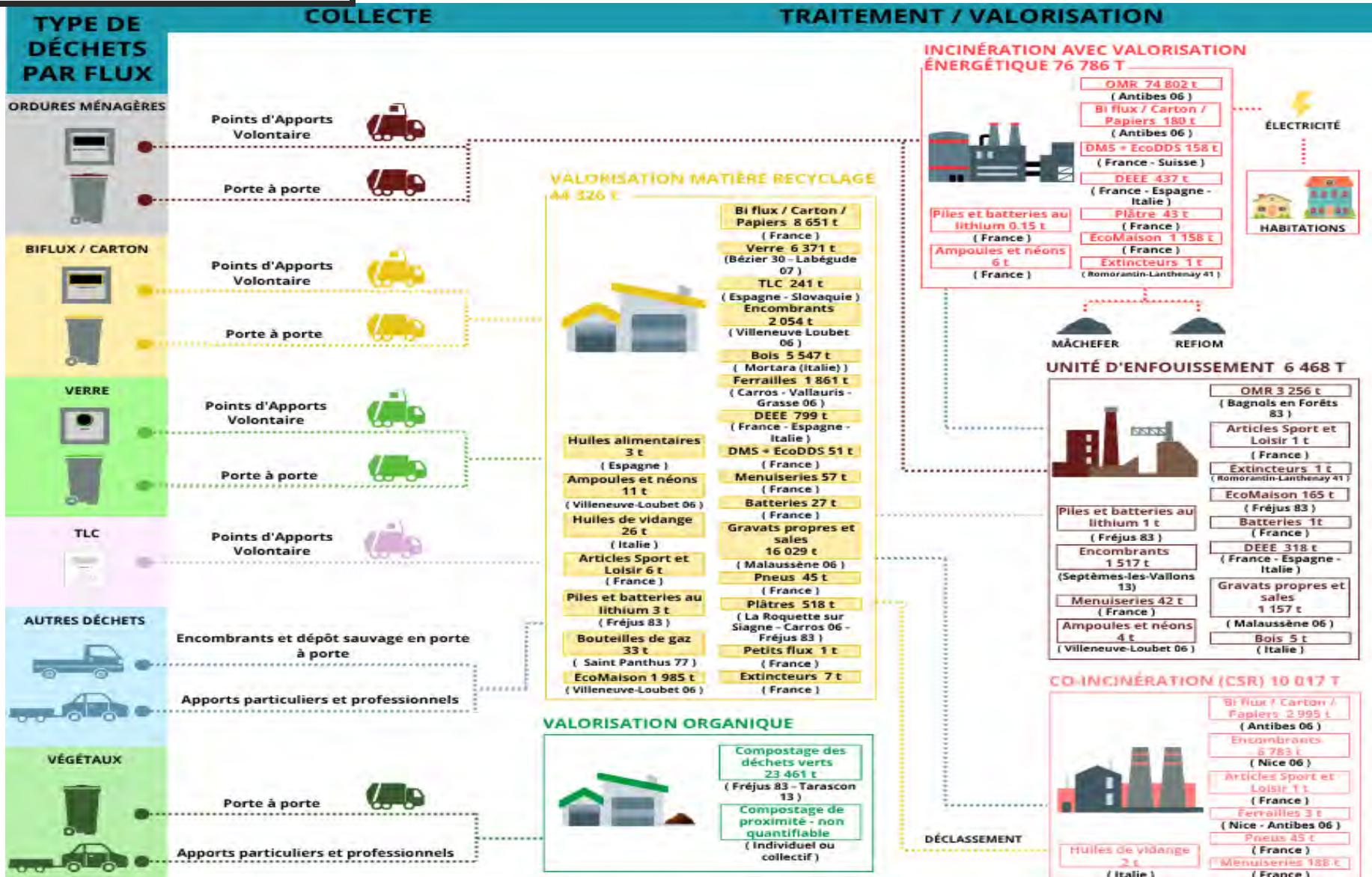
La part du réemploi est encore très faible (0,31% soit l'équivalent de 501 tonnes de déchets évités). Elle est le fruit des actions mises en place dans le cadre du Plan local de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (mise en place de recycleries/ressourceries dans les déchèteries, récupération et rénovation de vélos...).

La généralisation du tri à la source des biodéchets, l'accentuation des actions de recyclage pour le verre, le carton, et les emballages devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour ce qui concerne le stockage, la loi fixe des objectifs à 10% maximum.

Cet objectif est largement atteint puisqu'il est de 2,4 % en 2023.





4

Indicateurs financiers



51 846 159€

Coût du service en 2024

Soit -407 473€ par rapport à 2023



COMPTÉ ADMINISTRATIF

2024

51 846 159 €

Dépenses de fonctionnement
44 244 271 €

Dépenses d'investissement
6 704 106 €

Autofinancement de l'année
897 782 €

RECETTES 2024

51 846 159 €

Produit de la TEOM

43 481 577 €

Autres recettes *

1 660 476 €

Emprunt
0,00 €

Autres recettes d'investissement
6 704 106 €

COÛT DU SERVICE
286,82 € / hab

Contribution de TEOM
240,54 € / hab

Autres recettes de fonctionnement
9,19 € / hab

Emprunt
0 € / hab

Autres recettes d'investissement
37,09 € / hab

Coût de fonctionnement
244,76 € / hab

Coût d'investissement
37,09 € / hab

Contribution à l'autofinancement de l'année
4,97 € / hab

* Les autres recettes, soit 1 660 476 euros proviennent principalement des annulations de charges, des remboursements d'indemnités journalières, de cessions de véhicules, de la revente d'électricité au niveau du centre technique, les contributions des agents aux Titres-Restaurant...

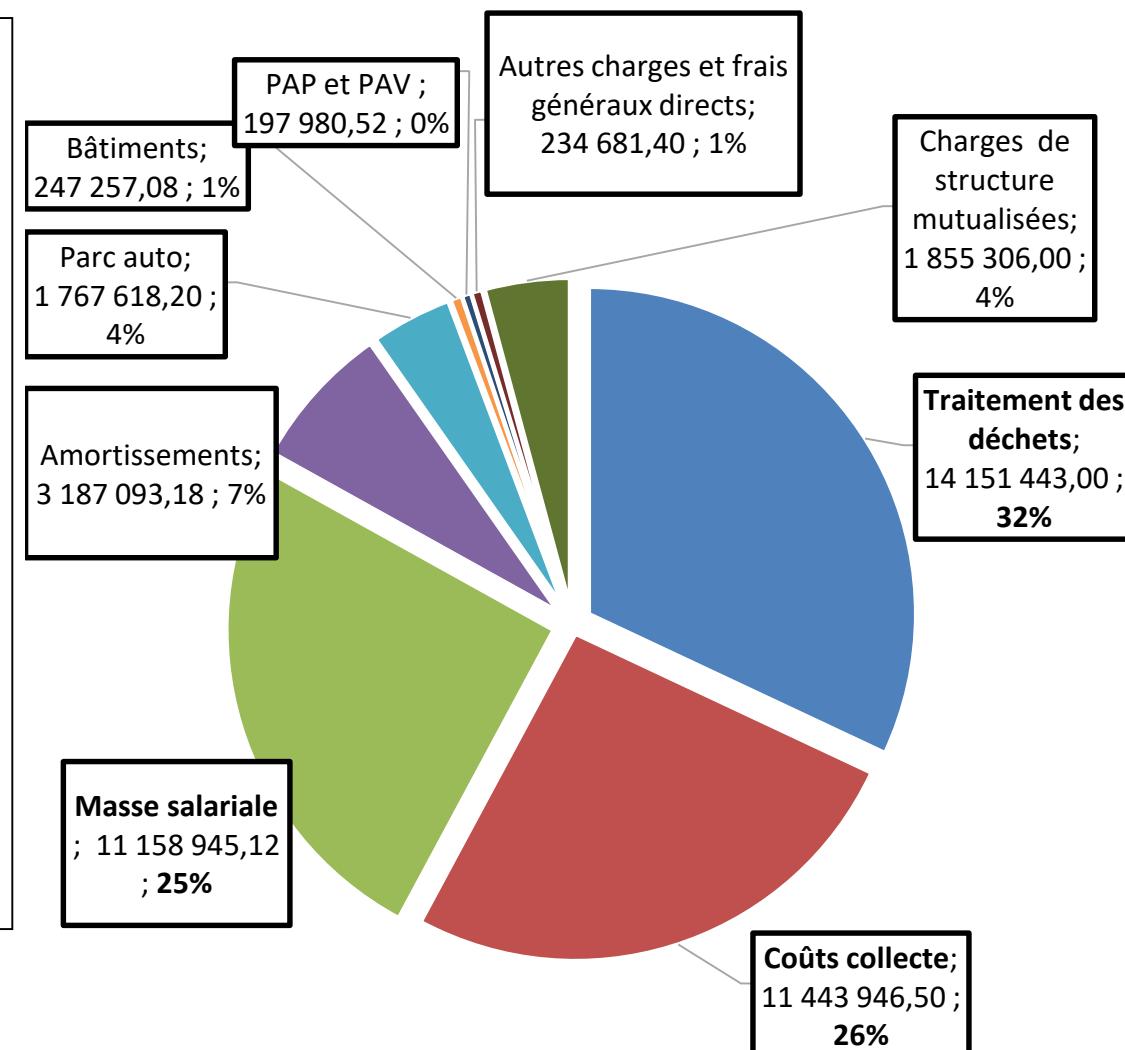
Compte Administratif - Fonctionnement

En 2024, les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à **44 244 271,42 euros** en hausse de **5,5%** par rapport à 2023 soit **+ 2 324 988,38€**.

Cette augmentation est liée pour partie à :

- L'augmentation du coût de la **masse salariale** (**+ 7% soit 316 719,33 euros**)
- L'augmentation des **coûts de collecte** (**+ 6% soit 694 531,70 euros**) liée à l'extension du périmètre de collecte confié au prestataire et à l'augmentation des tonnages collectés ;
- L'augmentation importante de la **gestion du parc auto** liée au prix du carburant, des fluides, des pièces détachées et également du prix des prestations de maintenance (**+18% soit 264 509 euros**)
- L'augmentation des coûts de maintenance des équipements de collecte du fait notamment de nombreux évènements pluvieux ayant nécessité des opérations de pompage/nettoyage des équipements (**+20% soit + 33 590,52 euros**)
- L'augmentation très importante des coûts de traitement (**+27% soit 3 003 365,22 euros**) en partie liée au déploiement du tri à la source des biodéchets et à l'attribution de nouveaux marchés de traitement de déchets.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



Compte Administratif - Investissement

- **Les recettes d'investissement** s'élèvent à **6 704 105,60 euros** dont :
 - Dotations et participations reçues (FCTVA) : **414 987,99 €**
 - Recettes d'ordre (principalement l'amortissement des immobilisations) : **3 187 093,18 €**
 - Autofinancement (pour éviter le recours à l'emprunt en période de taux d'intérêt élevés) : **3 102 024,43 €**
- **Les dépenses d'investissement** réalisées au cours de l'exercice 2024 se sont élevées à la somme de **6 704 105,60 €** dont :
 - Acquisitions d'immobilisations **3 141 737,98 euros**
 - Remboursement du capital des emprunts **568 074,62 euros**
 - Subvention d'équipement au Syndicat UNIVALOM **2 994 293 euros**

Le service est essentiellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

8,55%
Taux de TEOM 2024

43 481 577€
De produit de TEOM
en 2024

Le financement du service est assuré en grande partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

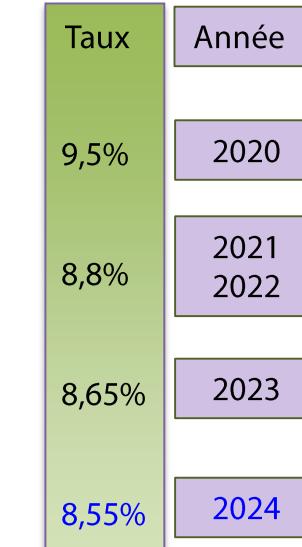
Cette TEOM est calculée à partir de 2 variables : une assiette, également appelée base, multipliée par un taux.

L'assiette, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (hors usines).

La TEOM due est sur l'avis d'imposition de Taxe Foncière.

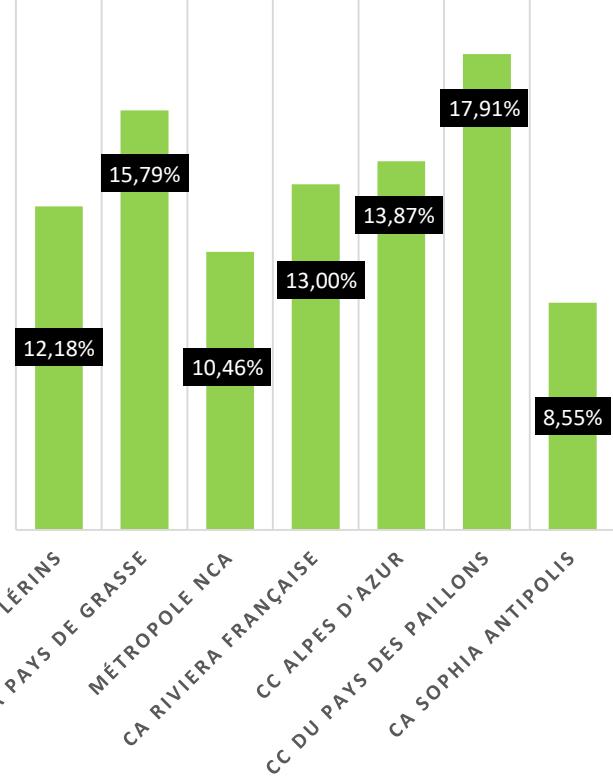
Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets.

Evolutions du taux de la TEOM



TAUX D'IMPOSITION

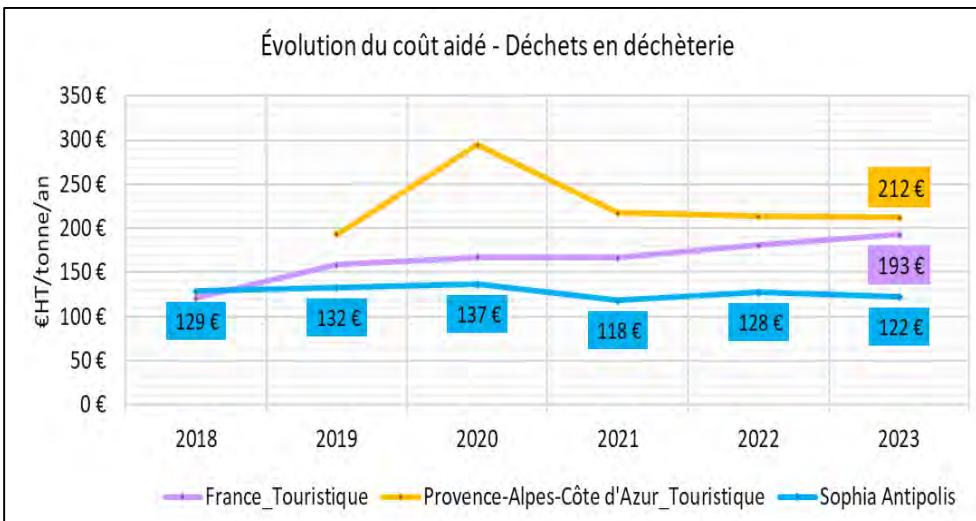
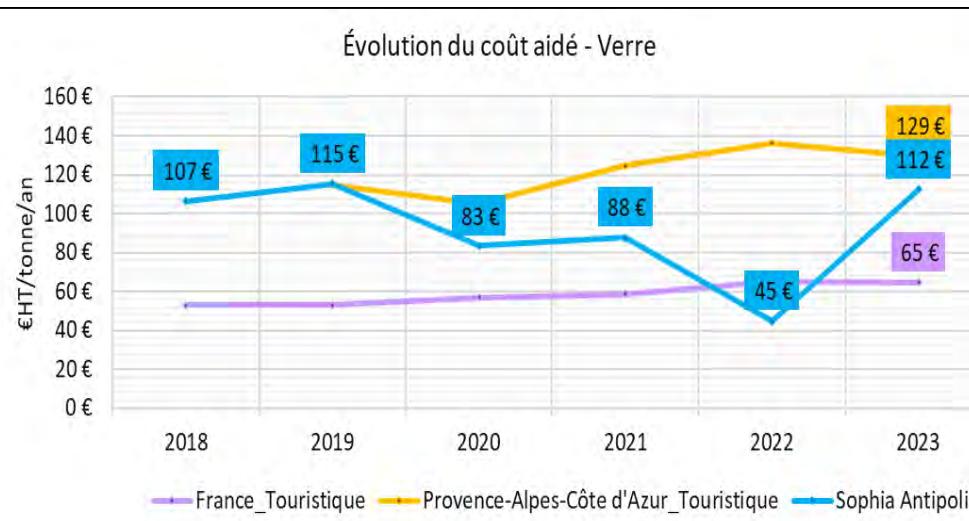
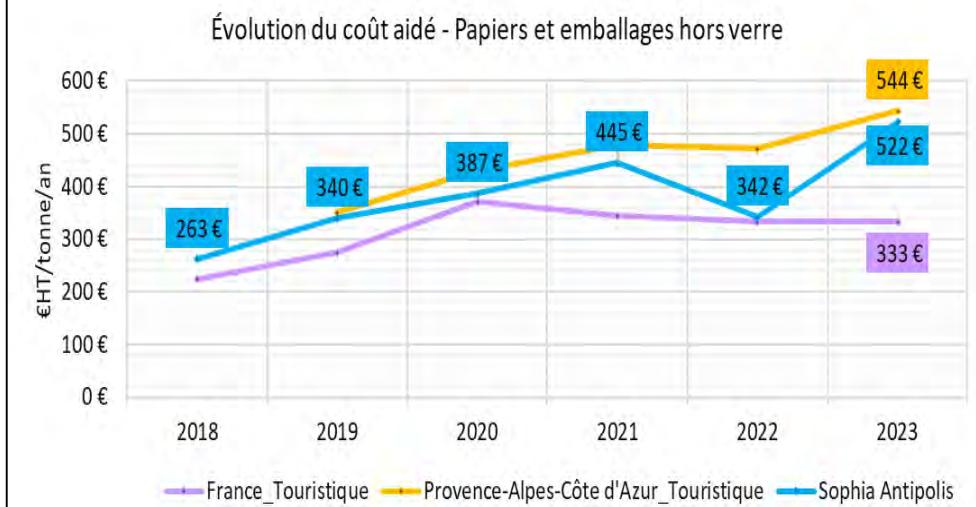
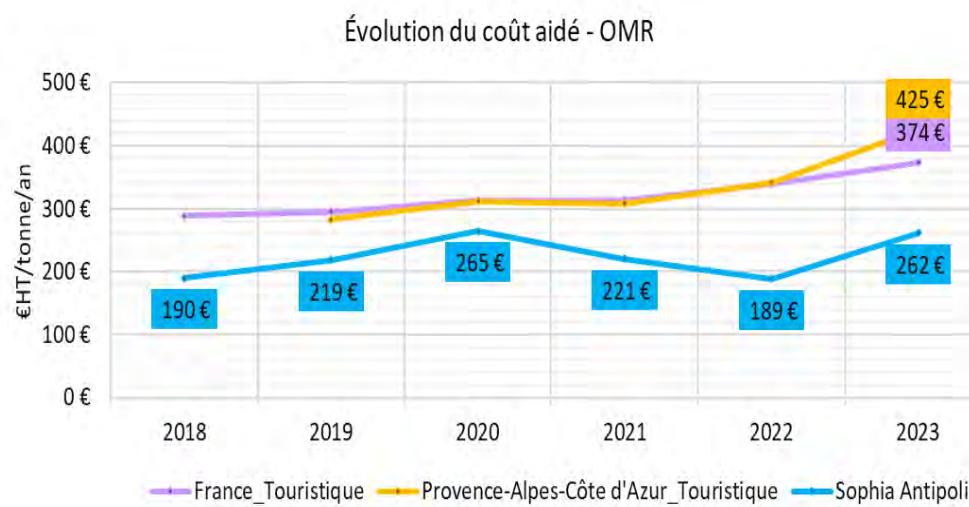
COMPARATIF DES TAUX DE TAXES 2024



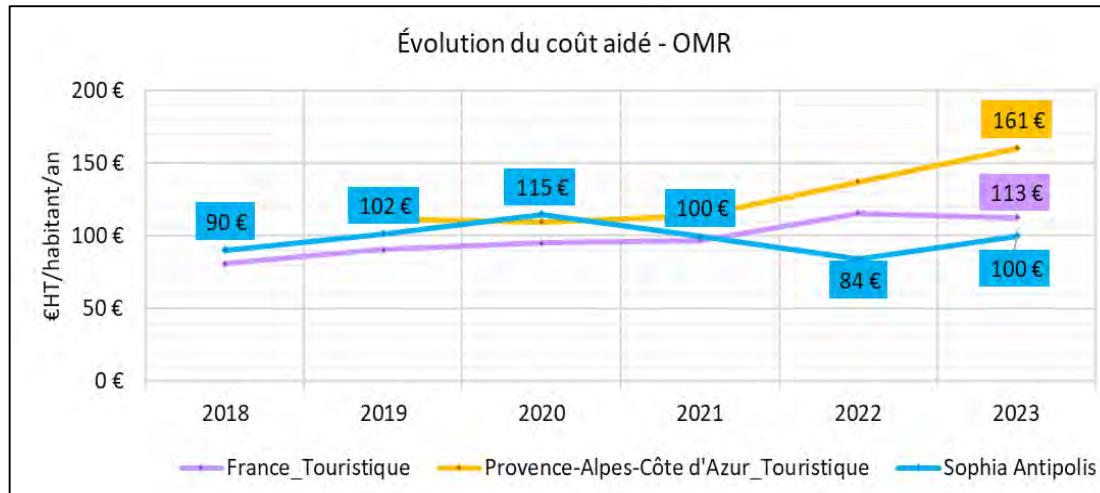
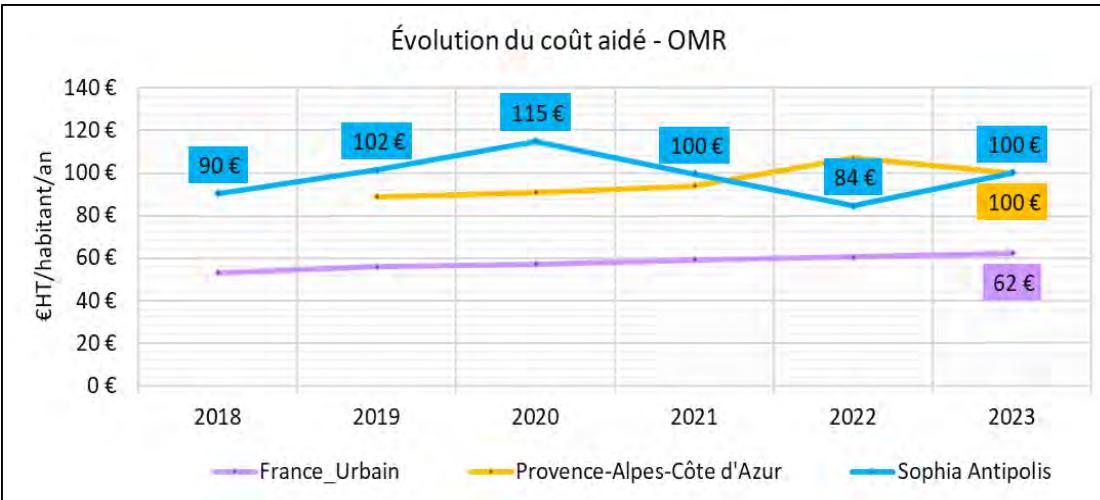
Le taux de taxe de la CASA a baissé en 2024 pour passer de 8,65% à 8,55% soit - 0,1% par rapport à 2023. Il est à noter que les autres Communautés d'Agglomération environnantes ont des taux de TEOM supérieurs.

Le Gouvernement a mis en place un moteur de recherche pour connaître le taux de TEOM appliqué dans chaque Commune de France <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/moteur-de-recherche-pour-la-teom/>.

COMPARAISON DÉTAILLÉE DES COÛTS AIDÉS EN €HT/TONNE/AN POUR CERTAINS FLUX, ISSUS DE LA MATRICE DES COUTS 2023



COMPARAISON DÉTAILLÉE DES COÛTS AIDÉS ISSUS DE LA MATRICE DES COUTS 2023, EN €HT/HABITANT/AN, POUR LES OMR

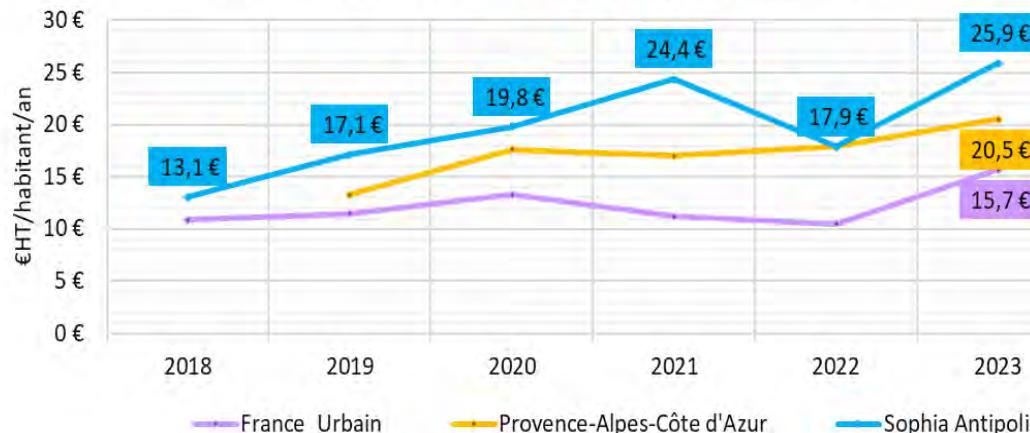


Ordures Ménagères résiduelles :

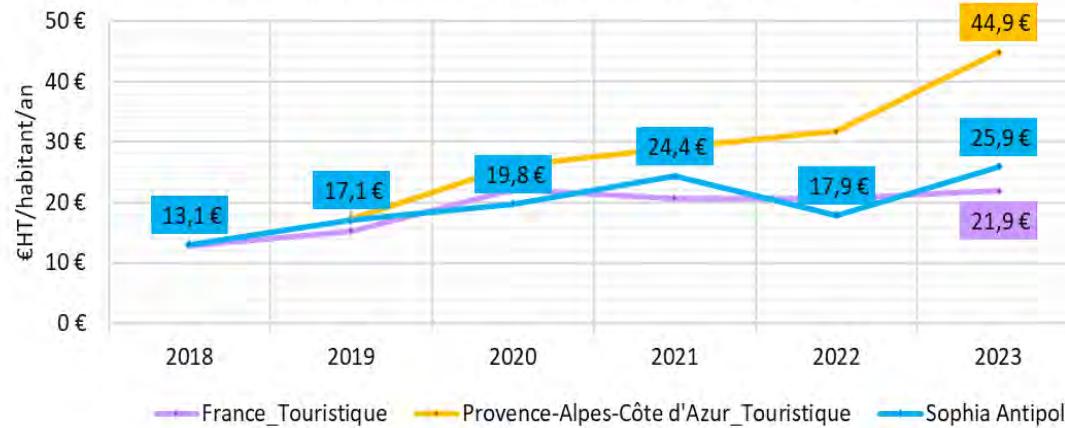
- ⇒ **Coût OMr €HT/hab. : 100 €/hab.**
- ⇒ **Coût OMr €HT/hab. en hausse (+19% soit +16 €/hab.)**
- ⇒ **CASA €HT/hab. >> moyenne nationale Urbain**
 - ⇒ 38 € de plus par hab. par rapport France U
- ⇒ **CASA €HT/hab. = moyenne PACA**
- ⇒ **CASA €HT/hab. < moyennes nationales Touristique**
 - ⇒ 13 € de moins par hab. par rapport France Touristique
- ⇒ **CASA €HT/hab. << moyennes PACA Touristique**
 - ⇒ 60 € de moins par hab. par rapport PACA Touristique

COMPARAISON DÉTAILLÉE DES COÛTS AIDÉS ISSUS DE LA MATRICE DES COUTS 2023, EN €HT/HABITANT/AN, POUR LE BI FLUX

Évolution du coût aidé - Papiers et emballages hors verre



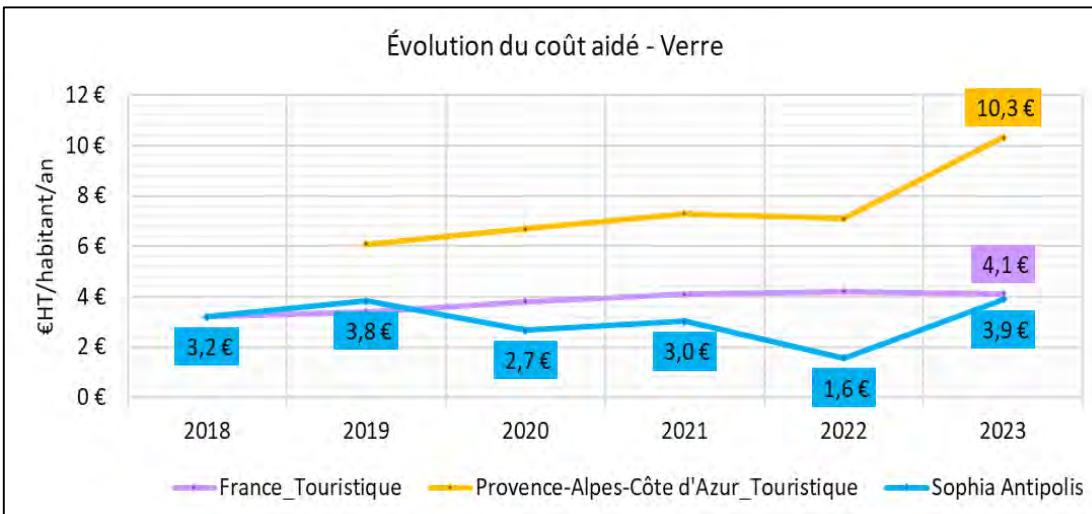
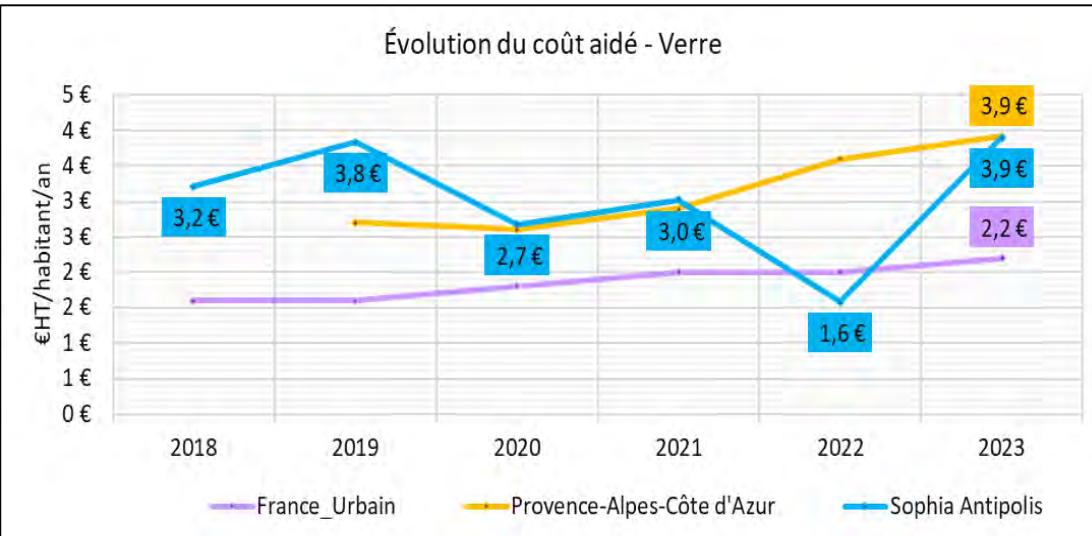
Évolution du coût aidé - Papiers et emballages hors verre



Bi-flux :

- ⇒ **Coût Bi-flux €HT/hab. : 25,9 €HT/hab.**
- ⇒ **Coût Bi-flux €HT/hab. en hausse (+45% soit +8 €/hab.)**
- ⇒ **CASA €HT/hab. >> moyenne nationale Urbain**
 - ⇒ **10 € de plus par hab. par rapport U**
- ⇒ **CASA €HT/hab. > moyenne PACA**
 - ⇒ **5 € de plus par hab. par rapport PACA**
- ⇒ **CASA €HT/hab. > moyennes nationales Touristique**
 - ⇒ **4 € de plus par hab. par rapport France Touristique**
- ⇒ **CASA €HT/hab. << moyennes PACA Touristique**
 - ⇒ **19 € de moins par hab. par rapport PACA Touristique**

COMPARAISON DÉTAILLÉE DES COÛTS AIDÉS ISSUS DE LA MATRICE DES COUTS 2023, EN €HT/HABITANT/AN, POUR LE VERRE



Verre :

- ⇒ Coût Verre €HT/hab. : 3,9 €HT/hab.
- ⇒ Coût Verre €HT/hab. en hausse (+147% soit +2,3 €/hab.)
- ⇒ CASA €HT/hab. >> moyenne nationale Urbain
 - ⇒ 2 € de plus par hab. par rapport France U
- ⇒ CASA €HT/hab. = moyenne PACA
- ⇒ CASA €HT/hab. < moyennes nationales Touristique
 - ⇒ Moins de 1 € de moins par hab. par rapport France Touristique
- ⇒ CASA €HT/hab. << moyennes PACA Touristique
 - ⇒ 6 € de moins par hab. par rapport PACA Touristique



5

Perspectives

OBJECTIFS GENERAUX:

- Maintenir le taux de TEOM à **8,55%** ;
- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers et maîtriser les coûts ;
- Réduire la production d'OmR ;
- Améliorer la qualité du tri ;
- Réaliser une étude sur la mise en place de la redevance spéciale ;
- Déployer une solution logicielle unique pour gérer le suivi de la flotte, la relation usagers, les rendez-vous encombrants, la redevance spéciale, la gestion de stock....

COLLECTE EN PORTE À PORTE:

- Optimiser les circuits de collecte et améliorer la qualité du tri ;
- Pérenniser la collecte des cartons par une entreprise d'insertion dans le vieil Antibes ;
- Déployer la collecte du carton dans le village de Saint Paul de Vence ;
- Améliorer la collecte des déchets dans le village de Tourrettes sur Loup.

COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES:

- Poursuivre l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées dans le cadre de projets d'aménagements ;
- Déployer des colonnes aériennes (tous flux) sur le haut-pays afin d'éviter les doubles collectes (PAP et PAV) ;
- Améliorer le tri du verre, des cartons en améliorant le maillage des colonnes ;
- Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets des ménages en partenariat avec UNIVALOM ;
- Maintenir la collecte des textiles en PAV ;
- Etendre la collecte des PAV par la régie.

6

Glossaire et références



C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écoubage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillement par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leurs objectifs sont de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobiose contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérogènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATIONS

BOM : Benne Ordures Ménagères

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (DMS +Eco DDS + Piles + batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange+ bouteille de gaz + extincteur + pneus)

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables bi flux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Eco DDS : Déchets Dangereux Spécifiques pris en charge par un éco organisme

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants

RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme), des services de l'état (ADEME), de la région (ORDEEC) ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour périodiquement.